


LES MIGRATIONS EN AFRIQUE DU NORD

**Une position peu confortable entre
l'Afrique Subsaharienne et l'Europe ?**

Édité par Hassen Boubakri



Clause de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de la Konrad-Adenauer-Stiftung ou de son programme de dialogue politique régional dans le sud de la Méditerranée.

**Regional Program Political Dialogue South Mediterranean
Konrad-Adenauer-Stiftung**

© Konrad-Adenauer-Stiftung 2021 - All Rights Reserved

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	01
Introduction générale	03
Chapitre I. Le Maroc, pays de départ, de transit et d'installation de migrants : Contexte régional et retombées politiques (Mehdi Lahlou)	15
Chapitre II. L'Algérie dans les migrations internationales (Saïb Musette)	31
Chapitre III. La Tunisie et ses migrations : naviguer entre voisinages Sud et Nord (Hassen Boubakri)	43
Chapter IV. Réinterroger le récit sur les migrations en Libye (Marwa Mohamed)	57
Conclusion générale	73
Références	77

AVANT-PROPOS

La migration est un phénomène historique qui a façonné la région méditerranéenne pendant des siècles et qui fut particulièrement présent dans le discours européen au cours des dernières décennies. Avec l'augmentation des traversées maritimes de la Méditerranée ces derniers temps, ainsi que les situations particulières dans de nombreux centres de migration et de déportation en Afrique du Nord, l'attention des médias et du public vers le débat sur la migration en Méditerranée est constamment mis en avant. Dans la dernière enquête KAS-PoDiMed, près de la moitié des répondants âgés de 18 à 29 ans en Tunisie (47 %) ont envisagé d'émigrer vers un autre pays, et même un tiers au Maroc (31 %) et plus d'un cinquième en Algérie (23 %) et en Libye (21 %) sont de cet avis. La majorité d'entre eux ont invoqué des raisons économiques pour envisager l'émigration. Ils ont souvent un niveau d'éducation plus élevé et ont généralement choisi l'Europe comme destination principale. Face à une pandémie mondiale qui fait des ravages dans les économies déjà en difficulté de l'Afrique du Nord, il est peu probable que ce chiffre diminue. Outre les dangers de la traversée de la Méditerranée dans des coquilles de noix souvent inadaptées qui ont déjà coûté trop de vies en mer, la quantité de capital humain et la fuite des cerveaux perdus pour les pays d'Afrique du Nord constituent un défi en soi.

Pour faire la lumière sur les évolutions et les perceptions locales sur le thème de la migration, cette étude réunit des experts de la région pour révéler le rôle que joue la migration en Afrique du Nord aujourd'hui. Après tout, ces pays sont des pays de destination, de transit et d'origine depuis des siècles et continueront de l'être à l'avenir. Les experts de renom qui ont rendu possible la réalisation de cette étude replacent dans son contexte le récit souvent unilatéral de la migration et mettent en lumière sa pertinence d'un point de vue historique et socioculturel, tout en soulignant les priorités actuelles sur le terrain et la voie à suivre. Nous tenons à remercier les auteurs et en particulier le rédacteur en chef, Hassen Boubakri, pour leur contribution inestimable et leur dévouement à la réalisation de cette étude. Nous pensons que cette publication offrira une perspective nouvelle et instructive sur la migration au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye et dans l'ensemble de la région.

Dans ce contexte, le programme régional Dialogue politique sud-méditerranéen de la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS PoDiMed) entreprend ses activités pour promouvoir une meilleure compréhension des développements transnationaux et transrégionaux dans la région méditerranéenne. KAS PoDiMed coopère étroitement avec les partenaires locaux afin de poursuivre une vision commune du développement humain, du progrès économique et de la stabilité politique et sociale. Notre engagement envers cette vision d'un développement plus libre et plus prospère dans la grande Méditerranée continuera à être une source d'inspiration pour nos activités à l'avenir.

*Thomas Volk
Directeur, Programme régional Dialogue politique sud-méditerranéen,
Konrad-Adenauer-Stiftung*



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Hassen Boubakri

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Hassen Boubakri¹

L'Afrique du Nord² est une région qui se caractérise par son unité géographique, car située, comme son nom l'indique, sur la frange septentrionale du continent et parce qu'elle est bordée par la rive Sud de la Méditerranée. Ces deux indicateurs géographiques contribuent à sculpter la configuration migratoire d'ensemble de la région, même si les profils migratoires de chacun des pays de la région sont différents, voire parfois profondément différentes. Les trois pays du Maghreb central (Maroc, Algérie et Tunisie) ont des profils très proches. Ils ont toujours été, et le demeurent, des pays de départ, mais sont devenus depuis le début du nouveau millénaire des pays de transit et destination. Le Profil migratoire de la Libye est totalement différent. Il a toujours été depuis 50 ans (1970-2020) un pays d'immigration : à la veille du déclenchement de la guerre civile en 2011, la Libye comptait 2 à 2,5 immigrés, subsahariens dans leur majorité. Mais La Libye est aussi devenue un pays de transit vers l'Europe.

Les facteurs qui différencient ces profils migratoires sont nombreux.

Les civilisations et les empires historiques (Phéniciens, Grecs, Romains, Arabes, Andalous, Ottomans, Ibériques...) ou plus contemporains (Français, Anglais, Italiens) qui ont régné en Méditerranée ont fortement contribué à l'encrage des traditions d'échanges et de mobilités humaines entre ses trois rives (Braudel, 2009)

Plus près de nous, les colonisations européennes des pays d'Afrique du Nord du XIX^{ème} au XX^{ème} siècles ont d'abord été à l'origine de deux types de mouvements migratoires déterminants pour comprendre l'histoire migratoire de la région.

La colonisation française de trois pays de la région (Algérie, Tunisie et Maroc)³ a ouvert la voie à une colonisation de peuplement dont ont profité pas seulement les colons français, mais aussi les Espagnols, les Italiens et les Maltais.

¹ Hassen Boubakri: Professeur de géographie et des études de migration à l'Université de Sousse, membre de l'équipe du Laboratoire SYFACTE/Université de Sfax; et Président du CeTuMA (ONG) (Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile)

² L'Afrique du Nord est entendue dans cette note comme étant la région qui comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Ces pays sont aussi membres, avec la Mauritanie, de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). L'Égypte, faisant partie de la région Afrique du Nord, n'est pas couverte par cette note.

³ La France a occupé l'Algérie pendant 130 ans (1830-1962), la Tunisie pendant 75 ans (1881-1956) et le Maroc durant 44 ans (1912-1956). L'Espagne a aussi occupé le Sahara occidental entre 1884 et 1975. Elle s'est désengagée du territoire en 1975 sans procéder au référendum du Peuple Sahraoui pour lequel elle était mandatée par l'ONU. Le Sahara occidental est aujourd'hui un territoire non autonome selon l'Organisation des Nations Unies (<https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsgt>). En 1990, l'Assemblée générale a réaffirmé que « la question du Sahara occidental relevait de la décolonisation, processus que la population du Sahara occidental n'avait pas encore achevé » (https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsgt#_edn2). Il est revendiqué par le Royaume du Maroc et par la République Arabe Sahraouie Démocratique. L'Italie envahit puis occupe la Libye de 1911 jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Entre la fin de la guerre et l'indépendance, la Tripolitaine et la Cyrénaïque sont sous occupation anglaise alors que le Fezzan est sous occupation française. La Libye gagne son indépendance en 1951.

A la veille de l'indépendance de l'Algérie en 1962, environ un million d'étrangers étaient installés dans le pays, dont 95 % étaient des colons français. En 1956, la population étrangère installée en Tunisie avait atteint 243 000 personnes⁴, soit 9 % de la population résidente de la Tunisie qui comptait à l'époque 2,7 millions d'habitants (Simon, G. 1979). Au Maroc, la population française comptait 350 000 personnes en 1955, l'année précédant l'indépendance (Pellegrini, C. 2016). La population espagnole habitant les zones dominées par l'Espagne comptait 85 000 personnes en 1950 (Miège, J.L. 1955). A la veille de la 2^e guerre mondiale, le nombre des colons italiens en Libye était estimé à une moyenne de 15 000 à 20 000 personnes (Cresti, F. 2013).

Suite aux indépendances de ces pays, deux grosses communautés ont quitté la région. Les colons et les juifs Nord-Africains. La crise de Suez en 1956 puis la guerre des 6 jours, en juin 1967, entre Israël et les pays arabes, ont poussé les communautés juives, pourtant installées depuis des siècles, à quitter les pays de la région en direction de la France, d'Israël et du Canada.

Ces indépendances ont aussi généré une nouvelle vague migratoire postcoloniale des ressortissants des trois pays du Maghreb central en direction de l'ancienne métropole, la France, dans le contexte de la reconstruction de l'Europe de l'après guerre, appelé les « trente [années] glorieuses » (1945-1974)⁵, les patrons français, allemands, belges, hollandais envoyaient des missions dans les fin-fonds des campagnes marocaines et tunisiennes pour recruter massivement une main d'œuvre rurale bon marché. Les Accords d'Évian qui ont servi de cadre à l'indépendance de l'Algérie, ont clairement stipulé que les Algériens continuaient à avoir accès libre à la France, surtout que l'Algérie était considérée comme un territoire français jusqu'à 1962. Les frontières des pays industriels étaient ouvertes et les entreprises recrutaient directement les migrants fraîchement arrivés des anciennes colonies françaises. L'Allemagne et les pays du Benelux ont aussi profité de cet environnement favorable à l'immigration nord africaine en Europe, tout en variant leurs bassins de recrutement aux immigrés en provenance de la Turquie et du Balkans.

Le reprise du contrôle de leurs ressources par les pays producteurs de pétrole en 1973 (nationalisations et triplement du prix du pétrole) a marqué la fin des années glorieuses et le déclenchement de la première crise économique majeure de l'après guerre. L'une des conséquences de cette crise est l'arrêt de l'immigration en 1974, première décision à l'échelle des pays européens de contrôler les flux migratoires et d'en réduire le volume.

Depuis cette date, les décisions européennes en matière de migration ont gardé le même cap : des politiques migratoires toujours plus restrictives malgré la multiplication des cadres de coopération multilatéraux tels que le dialogue euro-arabe des années 70, la déclaration de Barcelone en 1994, les accords d'association entre l'Europe et les pays du Maghreb, la vague des accords de réadmission des années 1990-200,

⁴ Soit 180.000 Français, 57.000 Italiens et 6000 Maltais.

⁵ Les fonds alloués par le Plan Marshall pour reconstruire l'Europe ont donné un coup de fouet aux secteurs du Bâtiment Travaux Publics (BTRP) à l'industrie et de l'agriculture. Faute de main d'œuvre suffisante sur les marchés de travail européens, les patrons ont massivement recruté dans les anciennes colonies et dans les pays l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne, Portugal, Fédération Yougoslave, Grèce, Turquie).

les politiques de voisinage (avec le Sud) ou encore les dialogues méditerranéens 5+5 dans différents domaines, dont la migration.

Toutefois, la décision la plus marquante dans ce contexte a été, sans nulle doute, l'instauration de l'espace unique européen et la mise en place du système Schengen en 1985, suivi par le renforcement des frontières extérieures et le classement des pays d'Afrique du Nord comme « Pays-tiers », à l'image de beaucoup d'autres dans le monde.

Parmi les conséquences majeures de cette réorganisation de l'espace de circulation des personnes à l'échelle de l'Europe est le déclenchement des migrations (entrées et séjours) irrégulières vers le continent, en provenance, justement, de ces pays tiers.

En effet, si les migrations légales se sont développées dans un contexte d'ouverture des frontières européennes et de forte demande de main d'œuvre sur les marchés du travail en Europe durant les années 50 et 60 du XX^{ème} siècle, les migrations irrégulières sont le résultat de l'arrêt de l'immigration, du durcissement des conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans les pays d'immigration, qu'ils soient au Nord ou au Sud de la Méditerranée.

Le tournant majeur se situe en effet dans la période allant de 1985, date de la signature de l'accord de Schengen, puis sa mise en application dans un premier groupe des pays traditionnels d'immigration en Europe occidentale (France, Allemagne, Benelux), à 1993, date de l'élargissement de ce système aux pays situés sur les frontières extérieures de l'espace unique, c'est-à-dire l'Espagne et l'Italie en ce qui concerne les migrations à partir des pays du Maghreb.

Dés le milieu des années 80, l'Espagne et l'Italie ont émergé comme nouveaux pôles migratoires massifs des ressortissants des pays d'Afrique du Nord en Europe.

Au début, ces deux pays sont devenus des zones d'immigration par défaut : c'est parce que la France, l'Allemagne et le Benelux ont formellement mis un coup d'arrêt à l'immigration dès 1974, puis ont fait partie du premier noyau des pays membres de l'espace Schengen dès 1986, que la plupart des migrants nord africains en particulier, ont déplacé leur regard vers l'Espagne et l'Italie qui n'ont rejoint le système Schengen que quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1993. La technique des régularisations successives et massives⁶ des étrangers en situation irrégulière a été fortement exploitée par les autorités italiennes et espagnoles en particulier pour lutter contre le séjour illégal, le travail informel et/ou le travail au noir.

C'est ce qui explique l'augmentation accélérée du nombre des résidents étrangers en situation régulière dans les deux pays, ce qui a fini par faire de ces pays parmi les principaux pays d'immigration de l'Union européenne. Dès le début du nouveau millénaire chaque pays abritait une moyenne de 5 millions d'étrangers. En 2006, le nombre des Marocains en Espagne a grimpé à 800 000, et à 400 000 en Italie. Celui des Tunisiens a dépassé 200 000 à la même date. 90 % de ces migrants sont entrés de manière

⁶ L'Italie a procédé depuis 1986 à neufs opérations de régularisation

irrégulière puis ont bénéficié des opérations de régularisation massive dans chacun des pays qui s'étaient étalés sur 20 ans (1985-2006). Les migrants subsahariens ont rejoint leurs pairs maghrébins et ont été à leur tour impliqués par les filières de trafic de migrants qui conduisent les nouveaux candidats depuis leurs pays et zones d'origine vers les côtes italiennes et espagnoles. Les guerres civiles et les conflits ethniques en Afrique, la pauvreté et l'explosion démographiques ont été pour beaucoup à l'origine de ces flux.

Le développement des migrations irrégulières est par conséquent le résultat des restrictions à l'entrée et de la fermeture des voies de migration légale et ordonnée.

L'élargissement de l'Union européenne à de nouveaux États membres en Méditerranée (Malte, Chypre) et le renforcement des frontières externes mitoyennes des pays du Maghreb⁷ ont enclenché un nouveau cadre de gestion des flux et de contrôle indirect des frontières des pays tiers : L'externalisation du contrôle des frontières.

En effet, des accords de réadmission ont été signés en 1998 entre l'Italie, d'un côté, et, de l'autre, la Tunisie et le Maroc. D'autres accords suivront entre les autres pays d'origine (Libye, Algérie) et les autres pays de destination tels que la France, l'Espagne, l'Allemagne...

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, les pays d'Afrique du Nord ont durci leurs législations pour lutter contre le terrorisme, le crime organisé ou la migration irrégulière. Le Maroc (en 2003) et la Tunisie (en 2004) ont adopté des lois durcissant les sanctions contre les réseaux de passeurs et aussi contre les migrants irréguliers eux-mêmes. Le souci de l'Italie et de l'UE d'associer la Libye à la lutte contre l'immigration irrégulière⁸ les a amenés à user de tout leur poids pour faire lever l'embargo imposé à la Libye par le Conseil de sécurité en 2003. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Dès 2004, la Libye a été considérée par l'UE comme «un allié stratégique dans la lutte contre la migration irrégulière» en Méditerranée (Boubakri, 2013c). Entre 2004 et 2010, la Libye a pleinement collaboré à cette politique européenne. Des avions d'Alitalia et des navires italiens ont servi à des rapatriements collectifs en direction de la Libye, où les migrants refoulés étaient placés dans des centres de détention puis expulsés tout aussi massivement en direction des pays d'origine au sud du Sahara ou en Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc) (Idem).

Les anciens et les nouveaux accords de coopération bilatérale entre des États membres de l'UE et des Pays tiers d'Afrique du Nord ont contribué à faire baisser le nombre des traverses à partir des côtes africaines vers l'Italie, l'Espagne et ses îles Canaries.

En 2009, le nombre de détections d'entrées illégales par la Méditerranée occidentale n'a pas dépassé 6 600 (FRONTEX, 2011). Entre 2004 et 2010, le nombre des arrivées

⁷ Les cartes de tracé de ces frontières montrent clairement leur proximité immédiate des pays tiers de la région : l'île italienne de Lampedusa n'est qu'à 80 miles des côtes tunisiennes, la largeur du canal de Sicile, entre la Tunisie et l'Italie n'est que de 125 miles alors que le Déroit de Gibraltar ne dépasse pas 14 km...

⁸ A cette époque, les autorités libyennes fermaient les yeux sur les traversées irrégulières à partir des ports libyens de la Tripolitaine occidentale (tels que Zuwara, Sabratha...etc.) en direction des côtes italiennes et maltaises et utilisaient ces flux comme moyens de pressions sur l'Italie et l'UE pour faire lever l'embargo imposée à la Libye depuis 1992. Le nombre des débarquements annuels oscillait entre 25 000 et 35 000 en moyenne (FRONTEX et Ministère italien de l'Intérieur)...

irrégulières sur les côtes italiennes n'a cessé de baisser pour descendre au dessous de 5000 arrivées en 2010 (Idem).

Ainsi, à la veille des soulèvements arabes, L'UE européenne et ses partenaires en Afrique du Nord avaient l'impression d'avoir bien maîtrisé les traversées de la Méditerranée en direction des côtes italiennes et espagnoles.

En 2011, le couloir de la Méditerranée centrale a vu traverser deux vagues de migration irrégulière en provenance de la Tunisie de la Libye, suite à la chute du régime en Tunisie et à la guerre civile en Libye (Boubakri, 2013 a,b,c). 60 000 débarquements ont été enregistrés en cette année, dont la moitié était formée de Tunisiens. L'autre moitié étaient en majorité des travailleurs et des réfugiés subsahariens qui avaient fui la guerre en Libye. Relativement épargnés par les effets des révoltes arabes, l'Algérie et le Maroc n'ont pas enregistré des départs massifs comme la Tunisie ou la Libye. Ainsi, en Méditerranée occidentale, le nombre des débarquements restait modéré : 8 448 en 2011 et 6 400 en 2012 (Frontex, 2013).

Selon FRONTEX⁹, en l'espace de cinq ans (2015-2019), 97 127 ressortissants des trois pays du Maghreb ont été détectés à l'entrée illégale aux frontières européennes. 52 611 étaient Marocains (soit 54,1 %), 27 639 étaient Algériens (soit 28,4 %) et 16 877 étaient Tunisiens (soit 17,3 %).

Dés 2011, l'UE et ses États membres concernés par ces vagues migratoires se sont rapprochés des pays tiers de la région pour réviser les approches respectives de la gestion des flux migratoires et renouveler les accords signés dans les années 1990 et 2000¹⁰.

Mais l'initiative la plus médiatisée a été la proposition des «Partenariats pour la Mobilité» (PpM) destiné à offrir un « package » aux pays tiers des voisinages Sud et Est de l'UE, comportant 4 volets ((i). La mobilité, la migration régulière et l'intégration ; (ii) La lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, la réadmission des migrants, la sécurité des documents d'identité et de voyage, et la gestion des frontières ; (iii) L'asile et la protection internationale, et (iv) La migration et le développement)¹¹.

L'Algérie a refusé de s'engager sur les négociations, alors que le Maroc (en 2013) et la Tunisie (en 2014) ont signé la déclaration politique de ce Partenariat mais n'ont pas signé ses protocoles d'application. Ces deux derniers pays rejettent les termes du partenariat relatifs à la facilitation des visas qu'ils considèrent ne pas être assez inclusive des catégories de leurs citoyens autres que les élites. Les deux pays rejettent également la réadmission des ressortissants des pays tiers qui ont émigré illégalement à partir de leurs territoires respectifs, considérant qu'ils sont aussi victimes de cette migration irrégulière. Les négociations sont au point mort depuis cinq ans au moins.

⁹ Agence Européenne des Gardes-frontières et des Gardes-côtes

¹⁰ Le 5 avril 2011, L'Italie et la Tunisie ont signé un nouvel accord pour endiguer la vague de départs du premier trimestre 2011 (Boubakri, 2013. c)

¹¹ Déclaration conjointe pour le Partenariat pour la mobilité entre la Tunisie, l'Union européenne et ses États membres participants. https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/e-library/documents/policies/international-affairs/general/docs/declaration_conjointe_tunisia_eu_mobility_fr.pdf

Entretemps, la scène migratoire méditerranéenne a enregistré des bouleversements de grande ampleur liée fondamentalement aux retombées des guerres civiles et des conflits en Syrie, en Libye, en Afghanistan, et en Irak. 2,5 millions de traversées des frontières maritimes et terrestres européennes ont été enregistrées en 13 ans (2008-2020) (Frontex, 2009... 2020), dont 80 %, soit 2 millions, entre 2014 et 2020 (Idem). La Méditerranée orientale (c'est-à-dire le transit par la Turquie en direction des Balkans et par Le Liban en direction de Chypre) représente 60 % des flux enregistrés en 13 ans (2008-2020)¹². Les deux bassins méditerranéens directement concernés par les traversées à partir des 4 pays de cette étude représentent les 40 % restants¹³ : 6,5 %¹⁴ par la Méditerranée occidentale (c'est-à-dire les départs à partir du Maroc et de l'Algérie en direction de l'Espagne et très rarement la Sardaigne) et 33,5 %¹⁵ par la Méditerranée centrale (départs à partir de la Libye et de la Tunisie en direction de Lampedusa, de la Sicile, et très rarement vers Malte) (FRONTEX, Idem). Ces flux ont constitué la crise migratoire (d'aucuns appellent la crise de l'accueil) la plus aigüe depuis la fin de la 2^e guerre mondiale.

L'Union Européenne ou ses États membres ont réagi par la signature d'accords d'endigement des flux avec les principaux pays tiers concernés par ces départs, la Turquie et la Libye.

Au niveau du Maghreb central, les accords de réadmission signés ou renouvelés depuis la fin des années 1990 (et jusqu'en 2020 pour la Tunisie), ont permis l'expulsion¹⁶, en neuf ans (2011-2019), de 118 845 ressortissants des 3 pays du Maghreb central : 58 168 Marocains (49 %) ; 33 945 Tunisiens (28,6 %) et 26741 Algériens (22,5 %) (Frontex, 2010...2020).

Les Maghrébins donnent l'impression de ne pas préférer les retours volontaires.

En cinq ans (2015-2019), 86 028 retours des ressortissants des 3 pays ont été enregistrés. 74 018 étaient des retours forcés, soit 86 %, contre seulement 12 000 retours volontaires, soit 14 % (Frontex, 2016...2020).

Les effets de la guerre en Libye (désagrégation de l'autorité de l'État, reprise de la guerre civile en 2014 et 2019 et le règne des milices et des groupes armés) se sont étendus aux pays du Sahel qui ont été déstabilisés par le retour des combattants qui étaient impliqués dans le conflit libyen et par le transfert d'énormes quantités d'armes libyennes. Les réseaux criminels de trafic de migrants et de traite des êtres humains ont transféré des centaines de milliers de migrants africains vers la Libye principalement, puis vers l'Europe, durant cette décennie 2011-2020. En plus des effets directs du conflit en Libye même, les attaques terroristes et l'insécurité croissante dans les pays du Sahel, et leurs effets déstabilisateurs sur la sécurité et la survie des communautés locales, sont des ingrédients supplémentaires qui alimentent les flux migratoires vers les pays d'Afrique du Nord puis vers l'Europe.

¹² Soit 1,5 million débarquements

¹³ Soit 984 000 débarquements

¹⁴ Soit 157 000 débarquements

¹⁵ Soit 827 000 débarquements

¹⁶ FRONTEX utilise, dans ses rapports trimestriels et annuels, le terme de « retours forcés » (Forced Returns).

La situation des migrants et des réfugiés en Libye, victimes de violences et d'abus de différentes natures ont poussé les OSC internationales¹⁷, ainsi que l'ONU et mêmes des États membres de l'UE, à tirer la sonnette d'alarme sur les risques auxquels font face ces migrants.

La signature du Mémorandum d'entente (MoU) entre l'Italie et la Libye en 2017, pour contrôler les départs à partir de ce pays, qui représentaient entre 2014 et 2018 90 % des traversées de la Méditerranée centrale, n'a pas eu les résultats attendus en raison de l'interférence de l'économie de guerre dans les objectifs attendus de cet accord. En effet, les migrants sont pris dans le piège de cette économie de guerre dans ce pays toujours dominé par les milices, les trafiquants et les groupés armés auxquels n'échappent même pas les centres de détention qui sont censés être aux mains des forces gouvernementales.

Ce contexte migratoire en Afrique d'une Nord et dans ses voisinages euro-méditerranéen et subsaharien explique la multiplication des initiatives et des cadres de négociation et de coopération bilatéraux et multilatéraux : Sommet Afrique-Europe de Malte et Déclaration de la Valette en 2015, puis d'Abidjan en 2018, l'Agenda Européen sur la Migration de 2015 puis celui, nouveau, de 2020 ; le Pacte Mondial sur la Migration et celui sur les Réfugiés, tous deux adoptés en 2018... Le Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, décidé en 2014 à la Valette, s'élevait à \$ 1,8 Milliard dans un premier temps. Il a été régulièrement augmenté depuis cette date jusqu'à dépasser \$ 4 Milliards en 2019. Des voies nombreuses, issues des OSC surtout, reprochent à l'UE et ses États membres de consacrer trop de crédits (jusqu'aux 2/3 du fond) à des programmes et des projets focalisés sur les contrôles des frontières et la lutte contre la migration irrégulière en Afrique¹⁸, en Méditerranée et dans les pays membres de l'UE situés aux frontières extérieures de l'UE.

Cet ouvrage accueille les contributions de quatre auteurs maghrébins qui ont rédigé des chapitres consacrés aux 4 pays d'Afrique du Nord concernés par cette étude : La Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

Les quatre chapitres ont été rédigés selon une architecture commune organisée autour des axes suivants :

- La dimension historique des migrations dans chacun des pays ;
- Les flux migratoires qui touchent le pays au départ, au transit et à l'arrivée (volumes, routes migratoires, facteurs, origines et destinations...etc.) ;

¹⁷ Human Rights Watch (2019), Médecins Sans Frontières (21 juin 2019)...

¹⁸ Les allocations budgétaires allouées à la Fenêtre Afrique du Nord du Fond entre novembre 2015 et août 2019 se sont élevées à 544,2 Millions d'Euros. 55% du montant (soit 299,2 Millions d'Euros) a été alloué au chapitre « Gestion de la Migration », contre 44% (239,8 Millions d'Euros) a été alloué à la Coopération au développement. 1% (5,2 millions d'Euros) a été réservé à la recherche (OXFAM, 2020). La Libye est le deuxième plus grand bénéficiaire de financements du Fonds, après la Somalie. En 2 ans (Juillet 2017-Août 2019), la Libye a bénéficié du déblocage de plus de 150 millions d'Euros dans le cadre du Fonds Fiduciaire en vue « de former, d'équiper et de soutenir les capacités des garde-côtes libyens, afin d'intercepter les migrant-e-s en mer et aux frontières terrestres ; et pour « améliorer » les conditions de détention de ces rapatrié-e-s » (Idem)

- Les politiques migratoires ou les modes de gestion des flux, adoptés par chacun des pays et la manière dont les pays et les sociétés sont affectés par ces flux ;

- Les principes et les références qui guident les pays de la région dans leur relations avec leurs voisinage concernés par les flux, à savoir dans ce cas : l'Afrique au Sud du Sahara et l'Union Européenne et surtout ses États méditerranéens membres ;

- Enfin chacun des auteurs finit par esquisser les perspectives futures d'évolution de la situation migratoire dans le pays concerné en vue d'explorer les horizons qui permettraient de faire des migrations des opportunités de développement et de coopération entre les partenaires au niveaux des relations entre les États ou encore au niveau des interactions et des échanges sociaux et humains entre les sociétés Nord-africaines, ou avec les sociétés européennes ou Sub-sahariennes ;

A côté de cette architecture commune de la publication, la liberté a été laissée à chacun des auteurs pour mettre l'accent sur un aspect ou un autre des migrations qui différencie ou distingue le pays concerné des autres pays de la région. L'objectif étant de dégager le profil migratoire du pays.

Ainsi, le chapitre rédigé par **Marwa Mohamed** sur la Libye est organisé autour de ce que l'on pourrait appeler la « personnalité » migratoire de ce pays pétrolier qui a toujours été fondamentalement un pays de destination et un grand marché de travail pour les migrants en provenance des autres pays d'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne, d'Asie et, même d'Europe. La stabilisation puis la reconstruction ouvrent des larges horizons à une migration sud-sud en provenance du voisinage nord-africain (Tunisie, Algérie, Egypte, Soudan et même le Maroc) et subsaharien, ce qui peut réduire les flux en direction de l'Europe.

De leur côté, les 3 autres pays, même s'ils restent fondamentalement des pays de départ suivent des trajectoires migratoires différenciées.

Mehdi Lahlou démontre qu'en accueillant la Conférence de Marrakech pour la signature du Pacte Mondial sur la Migration en 2018 et en accueillant le siège de l'Observatoire Africain des Migrations, le Maroc cultive les dimensions africaines et globales qui caractérisent des flux migratoires qui l'affectent.

Saïb Musette met l'accent sur les positions singulières de l'État algérien quand il traite avec les différents cadres de dialogue et de coopération développés autour des questions migratoires : réserves sur le Pacte Global, sur le traité africain de libre circulation des personnes, rejet ou réticences vis-à-vis des propositions d'une coopération plus avancée avec l'UE et ses États membres en matière de gestion des flux et de contrôle des frontières... etc.

Hassen Boubakri met, de son côté, l'accent sur les défis et les difficultés auxquels fait face la Tunisie depuis 2011 en raison du désenchantement d'une large frange de l'opinion publique et de la jeunesse face à l'échec de la classe politique à réunir les conditions pour la réalisation des espoirs et des attentes nées de la révolution de 2011. L'explosion du nombre des migrants tunisiens irréguliers (12 806 en 2020)¹⁹ (ONM & OIM, 2021) qui ont traversé la Méditerranée à la veille du 10^e anniversaire de cette révolution, ainsi que l'ampleur de l'exil des compétences (100 000 en 10 ans) (Source...) illustrent de manière incontestable l'ampleur de la crise et démontrent la manière dont la migration cristallise les logiques et les forces qui travaillent la société tunisienne.

Sur le flanc occidental de l'Afrique du Nord, la double crise diplomatique²⁰ et migratoire²¹ qui a éclaté en Mai 2021, entre, d'un côté, le Maroc et, de l'autre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Union européenne, a démontré l'extrême sensibilité de la dimension géopolitique et sécuritaire de la question migratoire dans le voisinage euro-maghrébin.

¹⁹ Soit 87,2% du nombre total (14 685) des migrants (toutes nationalités confondues) en provenance de Tunisie, enregistrés en 2020. Mais à côté de ces arrivées, il faudrait mettre aussi l'accent sur les 13 466 migrants interceptés, durant cette même année 2020, par les gardes côte et la marine tunisiens lors de 1 096 opérations d'interception, avant d'atteindre le sol italien (ONM, OIM, 2021).

²⁰ L'Espagne a accueilli, pour hospitalisation, un leader Sahraoui du Front Polisario, considéré par le Maroc comme un ennemi (Le Monde, 2021). Le Maroc a rappelé son ambassadrice à Berlin, accusant l'Allemagne de nourrir une "attitude destructrice sur la question du Sahara marocain" (The Guardian, 2021)

²¹ Entrée illégale, en une journée (17 mai 2021), de plus de 8000 personnes, en provenance du Maroc, dans l'enclave espagnole de Ceuta.



Chapitre I.
LE MAROC, PAYS DE
DÉPART, DE TRANSIT ET
D'INSTALLATION DES
MIGRANTS. CONTEXTE
RÉGIONAL ET RETOMBÉES
POLITIQUES

Mehdi Lahlou

Chapitre I.

LE MAROC, PAYS DE DÉPART, DE TRANSIT ET D'INSTALLATION DES MIGRANTS. CONTEXTE RÉGIONAL ET RETOMBÉES POLITIQUES

Mehdi Lahlou²²

Introduction

Colonisé par la France et l'Espagne depuis 1912 et jusqu'en 1956 pour la France et 1959 pour l'Espagne, dont il n'est séparé que par 14 km, au sud du Déroit de Gibraltar, et par moins de 80 km des Îles Canaries, le Maroc va devenir dès les années 1960 un des principaux pays d'émigration vers l'Europe, en raison notamment des multiples liens économiques et humains maintenus avec ses anciennes puissances coloniales. Plus, tard, vers la fin du XX^e siècle, il deviendra un des grands couloirs de migration entre l'Afrique et l'Union européenne, sinon le plus important entre les années 1998 et 2010, puis, plus récemment, entre 2018 et 2019.

Cela va en faire, un maillon important des relations euro-africaines en matière de politiques publiques mises en place en vue d'administrer les flux migratoires à l'entrée et à la sortie de ses frontières ainsi qu'au sujet de l'accueil de migrants étrangers et de réfugiés – spécialement d'origine subsaharienne – sur son territoire.

Toutefois, si ce pays, le deuxième plus peuplé du Maghreb, avec 35 millions d'habitants en 2020, a pu apparaître, depuis le début du siècle et pendant certaines années, comme la principale porte d'entrée de l'Afrique vers l'Europe, c'est en réalité une porte d'entrée qui a, jusqu'à aujourd'hui, été principalement utilisée par les Marocains eux-mêmes. En effet, plus de 3 millions de Marocains vivent actuellement dans des pays de l'UE comme la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas. Alors que les

²² Mehdi Lahlou. Professeur à Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA) et Professeur associé à l'Université Mohamed V. Rabat.

citoyens d'autres nationalités entrant en Europe via le Maroc ont rarement dépassé 20.000 par an et n'étaient pas plus de 7.300 en 2014.

Aussi, si le Maroc représente un pays relativement important de départ de ses nationaux, il n'est qu'un petit pays d'accueil et de transit pour les migrants étrangers à la recherche de meilleures conditions de vie en dehors de leurs régions d'origine.

Cette configuration a été à la base de la politique migratoire marocaine récente, surtout si l'on prend en compte les relations économiques, financières et politiques particulières qui lient le Maroc à l'Union européenne.

1. Rôle historique du Maroc en tant que pays d'origine et de transit

Le Maroc va devenir, dès le début des années 1960, un pays d'émigration, d'abord en raison des liens historiques qu'il avait avec la France et l'Espagne, les deux puissances qui l'ont occupé, comme déjà signalé, pendant plus d'un demi-siècle. Ensuite, au motif de la convergence apparue alors entre les grands besoins en main d'œuvre exprimés par certains pays européens (France²³ et Belgique²⁴ notamment) et ses propres politiques économiques et sociales.

Il n'existait pas, au départ et jusqu'au milieu des années 1990, de suivi méthodique, et donc de statistiques précises sur l'émigration en provenance du Maroc en Europe, laquelle constituait jusqu'alors la principale, sinon l'unique, destination des migrants marocains. Toutefois, selon des estimations fournies par la Banque mondiale²⁵, le nombre de Marocains, nés au Maroc et vivant à l'étranger, aurait été de près de 650.000 dans les années 1960, et serait passé à près de 800.000 personnes au cours de la décennie suivante, avant d'atteindre un peu plus de 1,5 million de personnes en 2000 et 3 millions de personnes en 2010, soit près de 9 % de la population totale du pays cette année-là. Le constat qui ressort de l'évolution de ces données, est celui d'une très forte accélération de la migration des Marocains à partir du début du XXI^e siècle, puisque 150.000 Marocains auraient quitté annuellement le Maroc entre 2000 et 2010.

²³ Organisation Internationale du Travail (OIT). *Convention de main-d'oeuvre entre la France et le Maroc du 1er juin 1963*. http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=39618

²⁴ 17 février 1964, signature de la première convention de travail belgo-marocaine « pour importer des travailleurs ». https://www.rtbf.be/info/societe/detail_17-fevrier-1964-signature-de-la-convention-de-travail-belgo-marocaine?id=8193088

²⁵ Cité dans "Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc". OCDE – 2017.

2. Les flux migratoires : Départs, transit et immigration

Le Maroc, pays d'émigration

Le Haut commissariat au Plan, en charge de la collecte des statistiques au Maroc, avance qu'il y avait plutôt 3.3 millions de Marocains résidant à l'étranger (MRE), et cela dès 2006, soit 10 % de plus que l'estimation de la Banque mondiale.

Selon une autre source de données marocaine – la Direction des affaires consulaires et sociales, dépendant du Ministère marocain des Affaires Etrangères et de la Coopération – il y avait, en 2019, près de 4,8 millions de MRE, soit 14 % de la population totale, et donc un des taux les plus élevés au monde.

Les dernières estimations présentées ci-dessus indiquent une forte augmentation du nombre de Marocains vivant hors de leur pays depuis 1998. Ce nombre aurait ainsi été multiplié par près de 3 en l'espace de 21 ans. Une telle augmentation, en si peu de temps, mérite bien évidemment explication. Une première, très importante dans le cas du Maroc, réside dans le fait que parmi les 4,8 millions de MRE évoqués ici, 800.000²⁶ ont des Israéliens d'origine marocaine. Or, ceux-ci ne peuvent être considérés comme des migrants au sens usuel du terme, et leur apparition relativement récente dans les données officielles publiées par les instances pertinentes marocaines ne s'explique que par des motifs politiques pointant, d'une façon ou d'une autre, le poids que le Maroc aurait au Moyen Orient. Pour le reste, et pour encore plus de précision, il faudrait adjoindre aux 4 millions de MRE restant entre 40 et 60 mille personnes, résidant aujourd'hui dans des camps, dans la région de Tindouf à la frontière algéro-marocaine, que les autorités algériennes considèrent comme des réfugiés sahraouis²⁷ et que Rabat estime être des migrants forcés, retenus contre leur gré par l'Algérie.

Abstraction faite de cette communauté israélo-marocaine, qui a quitté le Maroc essentiellement entre les années 1956 et 1967 (soit entre l'indépendance du pays en 1956 et la guerre dite des 6 jours du mois de juin 1967) pour aller peupler les territoires palestiniens, le nombre de MRE stricto-sensu ne serait plus que de 4 millions de personnes. Soit, dans tous les cas, un nombre bien important, qui n'a pas cessé d'augmenter au fil des années pour trois principales raisons qui sont : 1/ la recherche d'emploi et de meilleures conditions de travail; 2/ les études et, 3/ le regroupement

²⁶ Ministère délégué chargé des MRE et des affaires de la migration. *Guide des Marocains résidant à l'étranger*. Edition 2015. P. 88. <http://www.cds-maroc.net/cfs/files/documents/buaZ9TpKuPg4ZcYF5/GuiDe%20MRE-2015.pdf?token=eyJ-hdXR0VG9rZW4iOiIlifQ%3D%3D>

²⁷ Le Haut commissariat aux réfugiés a souvent demandé aux autorités algériennes de lui remettre, pour des raisons humanitaires, le nombre exact de réfugiés installés à Tindouf. Il a à chaque fois reçu une fin de non-recevoir. Aussi, pour lui, les Algériens font de cette question "une affaire politique". Voir : Sahara, combien de réfugiés ?». *Jeune Afrique* du 9 septembre 2009. <https://www.jeuneafrique.com/201038/politique/sahara-combien-de-r-lugi-s/>

familial et le mariage. Dans ce sens, selon le HCP²⁸, plus de la moitié des MRE (53,3 %) ont quitté le Maroc pour des raisons économiques ; près du quart, soit 23,4 % ont fait de même pour poursuivre leurs études et 20 % pour des raisons sociales (principalement regroupement familial et mariage). Le reste, soit 3,3 %, seraient partis pour des raisons politiques (absence de libertés politiques ou religieuses, non-respect des droits des personnes, etc...).

Présente principalement en Europe, qui accueille près de 9 Marocains sur 10 vivant à l'étranger (soit 86,4 %, dont 31,1 % en France, 23,4 % en Espagne et 18,7 % en Italie), la communauté marocaine migrante est essentiellement masculine, la part des hommes étant de 68 %. Elle est par ailleurs relativement jeune, puisque près de 60 % ont moins de 40 ans. Elle est aussi de mieux en mieux instruite, non seulement par rapport aux premières vagues de migrants des années 1960 et 1970 mais aussi par rapport à la population marocaine dans son ensemble. Ainsi, un migrant actuel sur trois (33,5 %) a atteint le niveau d'enseignement supérieur, un autre tiers (33,7 %) a le niveau d'enseignement secondaire et 16,9 % ont le niveau du primaire. Or, au Maroc même près du tiers de la population adulte est analphabète et 60 % de la population active ne dispose d'aucun niveau d'éducation (Source ?).

A ce niveau, deux constats importants méritent d'être relevés, parallèlement à la mise en place de l'espace Schengen depuis le début des années 1990, même s'il n'existe pas de données ou d'études détaillées permettant d'en préciser l'ampleur et les contours. Le premier réside dans le fait que de plus en plus de Marocains ont tendance à prendre – surtout depuis la fin des années 1980 – la nationalité des pays où ils vivent. Parmi ceux-là, beaucoup reviennent avec une double nationalité pour se réinstaller au Maroc, après avoir obtenu un passeport étranger leur permettant une plus grande liberté de circulation à l'international. Et cela fait autant de personnes en moins qui sont comptabilisées par les sources des pays de destination. Le second constat, qui complète le premier, porte sur le phénomène, de plus en plus marqué, du non-retour des étudiants au pays après l'obtention d'un diplôme supérieur et ce tant qu'ils n'ont pas encore obtenu un passeport autre que celui du Maroc. De la sorte, diplôme et passeport étrangers (européen ou américain) se confondent chez les nouveaux migrants pour la recherche d'un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail et de liberté. Notamment celle de circuler entre pays, sans trop d'entraves, surtout depuis que la notion d'irrégularité dans le passage des frontières entre le Maroc et l'Europe – comme dans d'autres frontières séparant les régions riches des régions pauvres de par le monde - est apparue, entre la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e.

Et c'est cette séparation, de plus en plus nette, qui sera à l'origine des mouvements migratoires irréguliers entre l'Afrique et l'Europe, transitant d'abord par le Maroc, avant de continuer le voyage en direction des États membres de l'UE.

²⁸ Haut Commissariat au Plan. La Migration Internationale au Maroc - Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019. Rabat, 2020. [file:///C:/Users/21266/Downloads/R%C3%A9sultats%20de%20l%E2%80%99Enqu%C3%AAt%20Nationale%20sur%20la%20Migration%20Internationale%202018-2019,%20Juillet%202020%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/21266/Downloads/R%C3%A9sultats%20de%20l%E2%80%99Enqu%C3%AAt%20Nationale%20sur%20la%20Migration%20Internationale%202018-2019,%20Juillet%202020%20(1).pdf)

Transit et migrations irrégulières au Maroc

Pendant que les changements en termes aussi bien numériques que qualitatifs évoqués ci-dessus intervenaient au sujet de la migration marocaine régulière, le Maroc va devenir à partir du milieu des années 1990 – justement en raison de l'entrée en vigueur effective des accords instituant l'Espace Schengen - un pays de transit pour des migrants subsahariens cherchant à accéder, de manière irrégulière, à l'Europe. Une partie des citoyens marocains, confrontés à des obstacles et à des conditions de plus en plus difficiles pour entrer en Europe, participent à ces flux irréguliers à côtés des Subsahariens, et d'autres encore.

Ainsi, selon des estimations faites il y a dix ans, par une ONG espagnole de droits des migrants, APDHA²⁹, près de 220.000 migrants irréguliers sont entrés en Espagne à partir du Maroc, dont 86.840 Marocains et 132.550 Algériens et de diverses autres nationalités du sud du Sahara (soit une moyenne annuelle (préciser les années qui couvrent cette moyenne !) de 9.650 pour les Marocains et 14.728 pour les non Marocains – voir tableau 1).

A partir de l'année 2008, des données plus globales - fournies par l'agence européenne de garde-frontières et de gardes-côtes (Frontex) - puisqu'elles englobent les migrations irrégulières vers l'Europe, dans l'ensemble de la Mer Méditerranée, permettent d'approcher les mouvements humains de même nature à partir aussi bien de l'Algérie que du Maroc, sous la désignation de « Route maritime ouest-méditerranéenne » (Cette route inclut les traversées entre le Nord du Maroc et le Sud de l'Espagne, ainsi que les villes de Ceuta et Melilla, de même que les voies maritimes entre l'ouest algérien et les villes d'Almería ou de Alicante).

Selon Frontex, comme cela est indiqué dans le tableau ci-après, cette route de Méditerranée occidentale est restée marginale dans les migrations méditerranéennes jusqu'en 2016. Soit l'année de l'accord Union européenne/Turquie au sujet du contrôle des flux migratoires à partir de ce pays. Après le tarissement des départs de Turquie, puis le renforcement des contrôles de la marine italienne face aux côtes italiennes et Libyennes, entre 2016 et 2017, une double évolution a été relevée : d'un côté un très fort recul du nombre de migrants irréguliers en Méditerranée, après le pic historique de 1,822 million enregistré en 2015 (pic/record qui a été qualifié alors de « crise migratoire»), et de l'autre, un déplacement des routes migratoires vers l'ouest, avec là aussi un autre pic de 56,245 en 2018 (soit plus que le tiers du total des migrants irréguliers enregistrés cette année-là en Méditerranée).

Toutes ces variations confirment une hypothèse récurrente selon laquelle, en matière migratoire rien n'est jamais acquis, et que à chaque fois qu'une voie de migration se ferme, une autre s'ouvre, pour la simple raison que les motifs de fond incitant au départ

²⁹ Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA), "Human Rights on the Southern Frontier". 2009, Sevilla, APDHA, June 2010, p. 28, http://www.apdha.org/webanterior/media/InformeFS2009_eng.pdf.

des jeunes africains – notamment - vers d'autres continents sont demeurées inchangées depuis les dernières décennies, et ont même eu tendance, dans certains pays, à s'aggraver particulièrement en rapport avec l'accentuation de la problématique sécuritaire au Sahel et, plus récemment, avec la crise sanitaire provoquée par le Coronavirus.

Tableau1. Mouvements irréguliers de migrants sur la route ouest-méditerranéenne en rapport avec l'ensemble des migrations de même nature en Méditerranée 2008-2018 ³⁰

Années	Total Migrants (toutes routes) (1)	Route ouest-méditerranéenne (2)	2/1 (%)
2008	135 151	500 6	3,4
2010	120 104	000 5	8,4
2012	160 73	400 6	7,7
2013	800 101	800 6	7,6
1014	175 283	840 7	2,7
2015	337 822 1	164 7	4,0
2016	638 374	231 10	7,2
2017	410 184	143 23	5,12
2018	117 149	245 56	37,7
2019	846 141	969 23	16,9

A ce propos, un autre élément mérite d'être signalé, qui n'infirme pas, toutefois, une telle hypothèse évoquée ci-dessus. En effet, en revenant au tableau ci-dessus, sur les 56 245 migrants ayant été signalés en 2018 comme irréguliers sur leur route entre le Maroc, l'Algérie et l'Espagne, 32 400 sont Syriens (24 390) et Marocains (8,020), soit 57,6 % du total. Au cours de l'année suivante, sur les près de 24 mille traversées irrégulières relevées sur la même route, 6 336 sont des Marocains et 4 014 des Algériens, soit, pour les deux nationalités, 43,2 % de l'ensemble des flux pertinents.

Une telle configuration, où les migrants venant du sud du Sahara semblent être devenus minoritaires tient à deux raisons. La première réside dans le fait que, désormais, ces migrants – pour beaucoup de motifs, dont le renforcement des contrôles des zones maritimes dans le Déroit de Gibraltar et aux limites des villes de Ceuta et Melilla et le déplacement des routes migratoires sud-nord africaines vers le centre de la Méditerranée – ont tendance à migrer en transitant par la Tunisie ou la Libye (voir les chapitres consacrés à ces deux pays), ou encore par les couloirs atlantiques, vers les îles Canaries.

³⁰ Compilé par M. Lahlou. A partir de <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/migratory-routes-map/> 2016 and "Risk Analysis" for 2016 & 2018. March 2016 and February 2018. + Risk Analysis 2020. https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2020.pdf

La deuxième raison pourrait consister dans les mesures d'intégration des migrants convenues dans le cadre de la politique migratoire menée par les autorités marocaines depuis le début de l'année 2014. Une politique qui a, en actant le fait que le Maroc soit devenu également un pays d'accueil, changé son approche en matière de gestion de la migration sur son territoire.

3. La politique migratoire marocaine, du postulat sécuritaire à la volonté d'intégration

Avant de prendre acte d'une présence plus ou moins importante de migrants irréguliers parmi sa population et même avant d'accepter le fait que la migration irrégulière à travers son territoire était un vrai sujet et un enjeu politique sérieux, le Maroc avait connu une ou : une phase d'absence d'une politique migratoire construite entre le début des années 1990 et 2002/2003.

Cette période avait notamment été marquée par la montée des migrations de transit, pour la plupart irrégulières, vers l'Espagne et d'autres pays de l'Union européenne, vis-à-vis desquelles le gouvernement marocain avait jusqu'alors montré une relative indifférence, en partie parce qu'il considérait que la nouvelle forme de migration n'était pas très inquiétante ou qu'elle ne durerait probablement pas longtemps, et aussi, peut-être, parce qu'il estimait que l'Espagne- sa voisine européenne immédiate - tirait certains avantages des flux migratoires, dont uyne partie étaient irréguliers.

Mais, avec l'augmentation des nombres de migrants, année après année – comme déjà indiqué - et la jonction qui sera faite après 2001 entre migration et terrorisme (en lien tout particulièrement avec les attentats du 11 septembre sur le sol américain) le Maroc va changer d'attitude, suite aussi au changement de la doctrine européenne en la matière³¹.

Dans ce cadre global, le premier acte majeur du Maroc, au début du siècle actuel, sera d'ordre législatif. Cela a été l'adoption à l'unanimité³², par le parlement marocain, en 2003 d'une loi sur « l'émigration et l'immigration irrégulières au Maroc », qui sera connue comme la Loi 02-03³³. Dans le sillage de cette loi, les autorités marocaines ont adopté un ensemble de mesures institutionnelles et opérationnelles qu'elles estimaient alors à même de soutenir leur nouvelle approche migratoire et de répondre au mieux aux intérêts du « partenariat privilégié » du Maroc avec l'UE et de ses rapports particuliers avec l'Espagne.

³¹ Voir : L. Barros, M. Lahlou & all, "L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc". ILO, Genève. 54F. 2002.

³² A la suite des attentats terroristes qui avaient fait 45 morts à Casablanca le 16 mai de la même année.

³³ Dahir n° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières Bulletin Officiel n° 5162 du Jeudi 20 Novembre 2003.

Sur le plan institutionnel, il y aura la mise en place à partir du mois de novembre 2003 de la « Direction de la migration et de la surveillance des frontières »³⁴ ainsi que de « l'Observatoire de la migration » qui visait selon ses concepteurs « à rationaliser les méthodes de travail, à affiner les outils d'analyse et à optimiser le déploiement des unités opérationnelles de surveillance des points d'infiltration des clandestins, de même qu'à fédérer la réflexion de toutes les parties concernées par la problématique migratoire »³⁵

Dans la foulée de la création de ces organismes, l'Europe va montrer son plein accord avec des décisions qui allaient dans le sens de ses objectifs, en donnant l'indication qu'elle est particulièrement attentive à tout ce qui se passe du côté marocain en matière de migration.

Parallèlement, sur le plan opérationnel, la nouvelle « stratégie marocaine de lutte contre la migration clandestine » va privilégier une démarche « de proximité et de prévention » à travers le travail de renseignement, pour notamment démanteler les réseaux de trafic des personnes. Cette approche a été renforcée par un déploiement humain et matériel conséquent, à travers la mise en place d'un dispositif général et permanent composé de plus de 7.000 membres des forces de sécurité dont 4.000 sont spécialement dédiés à la surveillance du littoral³⁶.

La combinaison entre ce dispositif, le plus important jamais mis en place, de contrôle des côtes atlantiques et méditerranéennes du Maroc (sur une distance de près de 3 500 km), et le « système [espagnol] intégré de vigilance extérieure »³⁷ installé à partir de 2002 au sud de l'Espagne, puis au large des Îles Canaries, ainsi que l'intervention de l'agence européenne de garde-frontières et de gardes-côtes (Frontex), dont la création remonte à 2004, a fini par rendre particulièrement risquée la traversée des eaux territoriales entre les deux pays.

Depuis la fin de l'année 2013, et alors que le Maroc commençait à connaître une sorte « de paix migratoire » avec, en 2015, moins de 0,4 % des migrations transméditerranéennes transitant par son territoire³⁸ et son espace maritime (et celui de l'Algérie. Voir

³⁴ Dont la mission principale était « la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de lutte contre les réseaux de trafic des êtres humains et la surveillance des frontières ».

³⁵ Voir : M. Lahlou, « Un schéma migratoire reconfiguré, dans les faits et dans l'approche politique ». Composé des représentants de certains départements ministériels (ministères de l'Intérieur, des Affaires Étrangères, de la Justice, des Finances et de l'Emploi) et de toutes les forces de sécurité du pays (mais, d'aucune instance universitaire) cet observatoire avait pour mission "l'élaboration de la stratégie nationale dans le domaine de la migration". Plus particulièrement, de centraliser toutes les informations liées à la migration, de mettre à jour une base de données de statistiques au niveau national relative à la migration et de proposer aux pouvoirs publics des mesures concrètes dans le domaine de la migration. Notes de l'Institut français des relations internationales (IFRI), janvier 2011, Programme "Le Maghreb dans son environnement régional et international". <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-ifri/un-schema-migratoire-reconfigure-faits-lapproche-politique>.

³⁶ *Idem*.

³⁷ Voir *Journal El País* (Madrid), en date du 11 octobre 2004

³⁸ Selon le Directeur de l'immigration et de la surveillance des frontières au ministère de l'Intérieur dans une interview à l'hebdomadaire "Tel Quel" du 27 septembre 2018, « Depuis une décennie, le Maroc a réussi à tarir les flux sur la route migratoire vers les côtes espagnoles. On est passé de 2004 à mi-2015 à - 93% ». https://telquel.ma/2018/09/27/le-maroc-appelle-leurope-a-sassocier-a-ses-efforts-contre-le-traffic-de-migrants_1611997

tableau 1 ci-dessus), le pays va adopter une « Nouvelle politique migratoire », qualifiée de « plus humaine » et fondée sur la régularisation de certaines catégories de migrants et sur une Stratégie Nationale Migratoire, dite « d'insertion des migrants et des réfugiés ».

Ainsi, en 2014, une première opération de régularisation de migrants avait permis à 18 000 personnes vivant en situation irrégulière d'obtenir un titre de séjour pour rester légalement sur le territoire marocain. En 2017, une 2^e opération de régularisation a permis l'octroi d'une carte de séjour à 21 000 migrants en situation irrégulière, concernant 113 nationalités, en majorité subsahariennes. En 2018, le nombre total des migrants ayant bénéficié de la régularisation, depuis le début du processus, auraient atteint 50.000³⁹.

Cette « Nouvelle politique migratoire » a ainsi été organisée autour de 4 champs :

(1) Une opération exceptionnelle de régularisation des immigrés, réalisée en 2014. Cette initiative devait bénéficier à près de 45 000 migrants ;

(2) Un pouvoir élargi reconnu au Haut commissariat au réfugiés d'accorder le droit d'asile au Maroc à un nombre plus important de demandeurs d'asile au Maroc ;

(3) Une lutte plus marquée contre la traite des êtres humains et contre les trafiquants ;

(4) L'adoption de nouvelles lois permettant une meilleure intégration des migrants et des demandeurs d'asile dans la vie sociale au Maroc ;

Concernant ce dernier champ retenu dans le cadre de la nouvelle approche, le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des migrations (MCMREAM⁴⁰) a élaboré une « Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile – SNIA »⁴¹. Une telle stratégie, adoptée par un Conseil de gouvernement tenu en décembre 2014, visait à assurer une meilleure intégration des immigrés et une gestion plus efficiente des flux migratoires dans le « cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable ».

Pour conclure cette revue de l'évolution de la politique migratoire marocaine, deux remarques s'imposent :

- Le rôle important des institutions parapubliques, des ONG nationales et internationales et des entreprises privées dans divers projets visant l'intégration des migrants.

- L'effet de ces régularisations sur terrain reste limité. En effet, la plupart des migrants présents au Maroc, même ceux qui ont été régularisés, cherchent toujours à le quitter pour se rendre en Europe, leur destination originelle. Par conséquent, les flux ne se sont pas taris ces dernières années. Au contraire : les services de sécurité marocains ont fait échouer 74 000 tentatives d'immigration irrégulière vers l'Espagne (contre 89.000 en 2018), ce qui a permis de réduire d'environ 60 % le nombre d'entrées irrégulières

³⁹ *Même source.*

⁴⁰ *Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger*

⁴¹ *Stratégie nationale d'immigration et d'asile – SNIA. www.mre.gov.ma*

sur les territoires espagnols (côtes andalouses, Ceuta et Melilla et les îles Canaries)⁴².

Pour le reste, le Maroc continue de soutenir, par la voix de son ministre des affaires étrangères, que l'Union européenne devrait "sortir – s'agissant de la question migratoire - de la logique du professeur et de l'élève dans sa relation avec le voisinage sud", qu'elle "ne doit pas prendre de décisions qui touchent la rive sud de la Méditerranée sans concertation préalable". Et, poursuivant, dans un ton pas très courant chez la diplomatie marocaine, le ministre soutient que "La solution de facilité est de tout mettre sur le dos des pays de transit, parce que régler le problème à l'origine semble difficile et parce que, dans les pays d'accueil, il y a une pression politicienne telle que personne ne veut assumer une discussion sereine et lucide sur le phénomène migratoire. Donc, la culpabilisation excessive des pays de transit est une mauvaise piste ". Le même ministre souligne, par ailleurs, que "Le Maroc assume ses responsabilités, mais ne jouera jamais le gendarme, parce que ce n'est pas sa vocation, sa conviction". Comme il considère "que le phénomène migratoire est exagéré pour des raisons plutôt politiques qu'objectives», et que "Toute démarche qui cherche à trouver les coupables plutôt que les solutions est une mauvaise piste"⁴³.

Dans la réalité, l'expérience marocaine en matière de conduite des politiques migratoires a montré que le tout sécuritaire (et seulement sécuritaire), comme cela a été le cas durant de nombreuses années en Europe (et l'est encore dans certains pays) ne produit qu'un effet dérivatif, transférant les flux de migration d'un couloir vers un autre. Comme elle a montré qu'une démarche d'intégration ne peut réussir que si elle est menée dans un cadre partenarial global impliquant mesures de prise en charge des migrants, lutte contre les réseaux mafieux de trafic des êtres humains, et développement économique et social des régions de départ. Or, une telle démarche ne peut réussir, dans le cas du Maghreb notamment, que dans le cadre d'un triple partenariat. Entre les pays maghrébins d'abord, et entre ces derniers et l'Europe, puis entre ces deux entités et l'Afrique sub-saharienne. Cela place la recherche de vraies solutions entre le rôle de gendarme – simple protecteur des frontières - et la posture qui refuse tout accord international de quelque nature qu'il soit, sous prétexte qu'il limiterait la souveraineté des Etats dans la gestion des flux migratoires, qui ne relèverait que de leurs prérogatives nationales.

⁴² Déclaration de M. Khalid Zerouali, ancien cadre dans la compagnie nationale, Royale Air Maroc, et Directeur de l'immigration et de la surveillance des frontières au Ministère de l'Intérieur. Il ajoute : « Notre action sécuritaire ne vise pas le migrant parce que nous estimons qu'il est une victime. Notre action vise surtout les réseaux de trafiquants de personnes qui n'hésitent pas à profiter de la vulnérabilité de ces migrants. Ils les exploitent et demandent toujours plus de fonds à leurs familles ». Source : *Tel Quel* (Revue de Casablanca) – 3 février 2020. https://telquel.ma/2020/02/03/khalid-zeroali-74-000-tentatives-dim-migration-clandestine-avorte-es-en-2019_1667617

⁴³ Voir : Agence Europe. *Bulletin Quotidien Europe* N° 12664 du 24 février 2021. <https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/12664/2>

4. Quels sont les développements clés pour l'avenir ?

L'Algérie a été parmi les Etats qui ont refusé d'adhérer au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, appelé également Pacte de Marrakech⁴⁴, pour les motifs qu'un tel pacte induirait un « Transfert de souveraineté aux institutions internationales sur des problèmes dont les enjeux relèvent de la sécurité nationale » ou qu'il s'agit « d'une déclaration très controversée et qui ne fait pas l'unanimité sur le plan international » ou que « c'est à l'État de définir les concepts juridiques de migration régulière et de travail »⁴⁵.

Nonobstant le fait qu'une telle position n'est pas très éloignée de celles de pays tels que les Etats-Unis d'Amérique (à un moment où l'administration américaine se désengageait de toutes les conventions et accords internationaux), le Brésil, l'Autriche, l'Italie (de l'ancien président d'extrême droite du Conseil italien) ou encore Israël⁴⁶, elle indique bien que la coopération au Maghreb au sujet de la migration (comme dans beaucoup d'autres secteurs) demeure incertaine. Même si aussi bien le Maroc, que la Tunisie, ont apporté leur soutien à ce pacte, alors que Allemagne et Maroc présidaient le Forum global Migration et développement, tenu à Marrakech au mois de décembre 2018, pendant lequel ce texte a été avalisé.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il est possible d'avancer quelques propositions de mesures et certains axes d'action de nature à constituer une plateforme consensuelle d'intervention, aussi bien pour les États du Maghreb que pour ceux de l'UE ou encore pour l'Union africaine et le système des Nations-Unies.

5. Recommandations

Parmi les mesures à caractère national et/ou régional à appliquer, il y a lieu de citer :

- Continuer à encourager l'inscription des étudiants étrangers en provenance des pays subsahariens. Le Maroc peut accueillir annuellement entre 15.000 et 20.000

⁴⁴ Le Pacte de Marrakech est un pacte mondial de l'Organisation des Nations unies visant à « couvrir toutes les dimensions de la migration internationale ». Il est formellement adopté le 19 décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations unies. Appartenant à la catégorie du "Droit mou", il n'est pas juridiquement contraignant. <https://www.un.org/fr/conf/migration/global-compact-for-safe-orderly-regular-migration.shtml>

⁴⁵ Dans une déclaration du Directeur central au ministère algérien de l'Intérieur en charge du dossier de la migration, au quotidien *Le Soir d'Algérie*, le 16 décembre 2018. <https://fr.sputniknews.com/international/201812171039334563-alger-reserves-pacte-migrations-onu-marrakech/>

⁴⁶ Selon le journal français *Libération*, "Ce sont souvent les forces de droite, d'extrême droite, conservatrices, souverainistes ou nationalistes qui ont réussi, en étant au pouvoir ou en tant qu'opposition parlementaire, à faire reculer les pays. Elles mobilisent avec récurrence les arguments de la perte de souveraineté, de l'insécurité, et de la préférence nationale. Et ce même si le «pacte de Marrakech» n'est juridiquement pas contraignant». https://www.liberation.fr/checknews/2018/12/06/quels-pays-se-sont-retires-du-pacte-de-marrakech-et-pourquoi_1696342/

étudiants et Stagiaires, soit à peine plus de 2 %⁴⁷ des effectifs inscrits dans les universités et les Centre de formation

- Réorganisation et renforcement du rôle de l'Observatoire marocain des migrations. Actuellement sous tutelle du Ministère de l'intérieur, cet observatoire gagnerait à acquérir son autonomie et se transformer en organisme public, ouvert sur la société et sur les universités, les centres de recherche et sur les organisations de la société civile, et capable de mettre à la disposition des décideurs les données et les avis nécessaires. L'installation de l'Observatoire africain des migrations à Rabat en décembre 2018⁴⁸ ne peut que conforter et renforcer le rôle de l'Observatoire marocain.

- Mise en place d'un cadre de partenariat régional et révision des actions passées avec les pays au Sud du Sahara en impliquant de nouveaux pays et en adoptant des approches continuellement adaptées aux réalités et à l'évolution des situations sur le terrain.

A un autre niveau, il y a lieu de procéder :

- Au renforcement de la coopération décentralisée et surtout du rôle des communes dans la gestion de la migration en vue de faciliter l'intégration des immigrants dans les villes et d'ouvrir la voie à la participation des diasporas au développement de leurs communautés d'origine.

- Au renforcement du rôle des ONG de développement et de leurs capacités d'intervention.

- A l'accompagnement des projets par des actions de formation et d'essaimage des expériences et des projets réussis aux niveau local et régional.

- A la promotion du rôle et de la contribution des femmes et des jeunes. Les femmes, qui doivent être considérées comme des agents essentiels de changement et de développement, et les jeunes, parce qu'il s'agit de créer chez eux la volonté de réussir et de gagner leur vie autrement qu'en pensant seulement à cette "fuite en avant" que représente la migration.

- A l'harmonisation des interventions en matière de développement et de mobilisation de ressources, entre les différentes catégories d'acteurs du niveau local, au niveau international, en passant par le régional et le central.

A un niveau plus global :

- Renforcer le partenariat programmatique et opérationnel Maghreb/Union européenne et privilégier les projets économiques et sociaux ciblant les migrations qui ont une portée transversale à l'échelle maghrébine dans les domaines des infrastructures telles que autoroutes et chemins de fer trans-maghrébins, boisement des zones semi-

⁴⁷ Aujourd'hui le Maroc (Hebdomadaire), du 11 février 2020. <https://aujourd'hui.ma/emploi/formation/pres-de-914-000-etudiants-dans-les-universites-en-2019-2020#:~:text=Pr%C3%A8s%20de%20914.000%20%C3%A9tudiants%20dans,2020%20%7C%20Aujourd'hui%20le%20Maroc>

⁴⁸ <https://www.diplomatie.ma/fr/inauguration-de-l%E2%80%99observatoire-africain-des-migrations-%C3%A0-rabat>

arides ou arides du Maghreb, mise en place de programmes d'économie des eaux pour éviter toute aggravation du stress hydrique qui peut devenir un facteur déterminant de migration.

- Rationaliser l'intervention des organisations de l'ONU en fonction de leur domaines (PNUD, BIT, FNUAP, OMS, FAO) en vue de renforcer les capacités des pays du Maghreb à corriger les facteurs structurels de migration à partir de cette régions, tels que le chômage, le travail précaire, la pauvreté...etc.

- D'autre part, les programmes et les actions de différents intervenants doivent être construites en étroite consultation et avec l'association des acteurs locaux (collectivités locales et OSC) régionaux et centraux.

Au de-là de toutes ces considérations, et de toutes les propositions ainsi faites, la résorption des migrations irrégulières à partir des pays du Maroc, et de l'ensemble du Maghreb, comme du reste de l'Afrique, ne peut être obtenue que grâce à l'encouragement et à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales productives de richesses et créatrices d'emplois dans les zones de départ et dans les couloirs migratoires.



**Chapitre II.
L'ALGÉRIE DANS
LES MIGRATIONS
INTERNATIONALES**

Saïb Musette

Chapitre II.

L'ALGÉRIE DANS LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

*Saïb Musette*⁴⁹

Introduction

Les mouvements migratoires connaissent actuellement un ralentissement des mobilités, imposé par la crise sanitaire mondiale. Une sortie de cette crise est attendue avec la disponibilité de vaccins anti-COVID. Dans cet intermède, dans toutes les régions du monde, les préparatifs d'un forum sur le Pacte Mondial des Migrations (PPM) en 2022 sont organisés par les agences des Nations Unies. La place et le rôle de l'Algérie dans ce Forum se dessine, bien qu'elle a émis des réserves au texte du PPM.

Cette analyse est fondée sur la base d'une revue documentaire menée depuis plus de 20 ans de travaux de réflexion, d'enquête et d'analyse des mouvements migratoires en Algérie comme au Maghreb.

La réflexion commence par poser la problématique des migrations internationales, puis on procède par une identification des principaux acteurs, donnant ainsi une configuration du mode de gouvernance. Un constat documenté, sur les mouvements migratoires, indique la profondeur et la dynamique récente des stocks et des flux. Puis les questions prioritaires sont soulevées ainsi que des perspectives sont établies.

De cette analyse, trois principales orientations sont esquissées en conclusion : la première porte sur l'implémentation de l'objectif No 1 du PMM au niveau national. L'Algérie s'apprête à mettre en œuvre un mécanisme d'observation permanente des flux migratoires. La deuxième impose le maintien du dialogue, à l'échelle régionale, selon trois aires géographiques : le Maghreb, la Méditerranée et l'Afrique. L'Algérie est appelée à rompre avec sa position attentiste (« wait & see »). La dernière repose sur la diplomatie migratoire avec une inclusion progressive de l'Algérie dans les préparatifs du prochain forum sur les migrations internationales.

⁴⁹ Saïb Musette. *Sociologie. Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD). Alger.*

1. Aspects historiques des migrations en Algérie

L'Algérie est réputée pour être surtout un pays de départ. Mais son histoire atteste qu'elle a été surtout un pays d'accueil durant la période coloniale. La colonisation française a duré 130 ans (1930-1962) avec l'installation de plus d'un million de colons dans le pays⁵⁰. De seulement 160 000 en 1836, la population européenne a atteint 750 000 en 1911. Le recensement de 1948, fait état d'une population française de l'ordre de 932 000, dont 485 000 femmes. Les colons français constituaient 95 % de la population étrangère. Les 5 % restant sont composés par d'autres Européens (Espagnols, Italiens, Maltais...etc.) ou autres. La guerre de libération nationale puis l'indépendance de l'Algérie en 1962 ont poussé la quasi-totalité des colons à quitter l'Algérie.

Paradoxalement, l'émigration algérienne a connu une reprise durant la même période pour s'estomper progressivement durant les années 1970, suite à la décision française d'arrêt de l'immigration, ce qui a suscité la décision algérienne de mettre fin à l'émigration en 1974 et d'organiser leur le retour des émigrés algériens installés en France. L'émigration algérienne n'a pas cessé pour autant. Elle se poursuit sur la forme du regroupement familial et de la mobilité estudiantine transformée, pour la plupart, à la fin des études, en installation dans le pays d'accueil.

D'un autre côté, depuis le début du XXI^e siècle, l'Algérie est devenue un pays de transit pour les migrants subsahariens. Devant les restrictions imposées à la circulation, aussi bien par les pays du Maghreb que par les États membres de l'Union européenne, certains migrants s'installent par défaut en Algérie. Durant cette même période, l'Algérie a introduit de légers changements en permettant l'importation des travailleurs étrangers, chinois dans ce cas, (2003) par les entreprises chinoises qui avaient remporté de grands chantiers de bâtiment et de travaux publics (B.T.P) durant le règne de l'ex président algérien Bouteflika.

2. Constats sur les mouvements migratoires

Les données nationales sur les migrants servent exclusivement à la gestion administrative des flux et des stocks en entrée comme en sortie et ne sont pas diffusées. Les mouvements peuvent être observés sur deux pistes (régulière et irrégulière) à travers les données internationales, ajustées aux données nationales.

- **Les migrants algériens à l'étranger** sont estimés, selon les données algériennes MAE, (2018), à plus de 2,3 millions de ressortissants algériens inscrits auprès des consulats à l'étranger, soit un taux de 0,7 % de la population algérienne en 2019. Une forte concentration est observée en Europe avec 87 %, dont la plupart en France. D'autres destinations sont ouvertes vers les pays Arabes du Golfe ou encore en Amérique du Nord selon les données des Nations Unies (UNDESA, 2019).

⁵⁰ Cf. *Gouvernement Général de l'Algérie. Vol II. Population non-musulmane. Etat Civil et activité professionnelle. Résultats statistiques du dénombrement de la Population, effectué le 31.10.1948. Service de Statistique Générale. Direction Générale des Finances. Edition Non datée. Alger, 1950.*

Les migrations estudiantines constituent une des composantes particulières des flux migratoires. Le stock d'étudiants algériens l'étranger est passé de 20 000 en 2014 à près de 30 000 en 2018 (UIS/UNESCO, 2020), reparti dans plus de 40 pays, avec une concentration de 83 % en France.

- **Les migrants algériens en situation irrégulière** à l'étranger sont identifiés plus en Europe. Les données de l'Eurostat (2019) font mention d'une moyenne annuelle de 18 600 algériens en résidence illégale dans les pays de l'UE durant les dix dernières années (2008-2017), avec près de 25 000 en 2017.

- **Les étrangers en Algérie** : les données administratives sur les permis de séjour des étrangers en Algérie ne sont ni accessibles ni diffusées par le Ministère de l'intérieur et des Collectivités locales. Néanmoins, nous avons une idée du stock des étrangers en Algérie, estimés globalement à partir des données de l'UNDESA (2019): les estimations font état de 249 000 d'étrangers, soit un taux de 0,6 % de la population algérienne. Les ressortissants de trois pays (Sahara Occidental, Palestine et Syrie) représentent 83 % des étrangers présents en Algérie.

La plupart des travailleurs étrangers provient de la Chine (MTESS, 2017), tandis que les employeurs proviennent des pays voisins, à savoir le Maroc et la Tunisie (CNRC, 2019). Une partie des étrangers est composée aussi par les étudiants (UNESCO, 2019). Une part importante est composée de réfugiés et des demandeurs d'asile, ayant besoin d'une protection internationale à savoir les ressortissants des territoires palestiniens occupés, des territoires contestés du Sahara occidental ou de la Syrie (UNHCR, 2019). La majorité de ces étrangers se trouvent en séjour régulier en Algérie.

- **Les migrants étrangers en situation irrégulière** en Algérie proviennent de plus de 40 pays, selon les données des interceptions par les services de sécurité. L'essentiel de ces interceptions provient de trois pays voisins (Mali, Niger et Maroc), selon les données publiées par la gendarmerie nationale (GN, 2018) ces cinq dernières années (2012-2017).

3. Les acteurs de la politique migratoire algérienne

Quelles sont les grandes lignes de la politique migratoire algérienne ? Qui sont les acteurs ? Quelle est l'évolution des flux migratoires ? Comment ces acteurs interviennent dans les rapports internationaux ? Quelles sont les questions d'actualité et les perspectives ?

L'examen de la politique migratoire algérienne peut être effectué sous deux angles. A priori, il n'existe pas de document politique de référence, donc pas de formulation explicite d'une politique, avec ses principes, ses objectifs, une planification et une budgétisation selon les normes et les standards internationaux. L'Algérie n'est pas unique au monde, vue sous cet angle. L'absence d'une formulation est en soi une politique dans les faits et les pratiques. Il n'y a pas absence de régulation. Il y a une gestion spécifique : les mouvements migratoires sont bel et bien régulés par les autorités algériennes, à travers des dispositifs sectoriels.

La gouvernance algérienne des mouvements migratoires repose une politique nationale, avec répartition des missions spécifiques entre plusieurs départements ministériels. Quatre catégories d'acteurs ou de parties prenantes peuvent être observées.

- **La première catégorie** est constituée de quatre acteurs clefs : (i) La présidence, depuis 2020, avec ses institutions déconcentrées (l'Institut National des Études Stratégiques Globales (INESG), le Conseil National Économique et Social (CNES) et la toute récente Agence Algérienne de Coopération Internationale (AACI)⁵¹, sans compter les instances de la Défense Nationale ; (ii) la primature (Premier Ministère) ; (iii) le Ministère des Affaires étrangères (pour les migrations régulières) ; et (iv) le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire (pour les migrations irrégulières) ;

- **La deuxième catégorie** est composée de deux départements ministériels qui interviennent dans la gestion des mouvements (entrée/sortie) de catégories particulières, nationales et étrangères : les étudiants par le Ministère de l'Enseignement supérieur et les travailleurs par le Ministère du Travail ;

- **Une troisième catégorie** d'acteurs intervient dans la régulation des missions spécifiques et ponctuelles, telles que la Justice, les Finances, la Santé, la Solidarité nationale et internationale ;

Enfin, **une quatrième catégorie** d'acteurs est composée des acteurs de la société civile (tels que le Croissant Rouge Algérien) ainsi que les partenaires sociaux (syndicats des travailleurs et organisation des employeurs) et autres Organisations de la de la Société Civile (OSC).

Cette gouvernance dispose d'une coordination intersectorielle conjoncturelle. Elle est activée au moment des crises et des urgences par les autorités compétentes.

Cette répartition horizontale des missions de régulation des flux migratoires trouve néanmoins une coordination internationale auprès de la Présidence et du Ministère des Affaires Etrangères et de la primature dans le respect des conventions internationales auxquelles l'Algérie est partie prenante, telle la Commission Intersectorielle sur la traite des êtres humains et le trafic des migrants.

⁵¹ Décret n 20-42 du 11 février 2020

4. L'impact des mouvements migratoires sur l'Algérie

Trois types de questions sont d'actualité en Algérie, selon notre analyse.

La **première** est celle relative aux migrations irrégulières dans les deux sens : soit en provenance des pays tiers vers l'Algérie, soit au départ de l'Algérie notamment vers l'Europe. La **deuxième question** est relative aux transferts de fonds des migrants vers l'Algérie et enfin, la **troisième** est relative à la mobilité des compétences, la quatrième est celle relatives aux réfugiés et demandeurs d'asile.

- **Les migrations irrégulières** sont devenues une des préoccupations principales des autorités algériennes ces 10 dernières années. L'application de la loi sur les conditions de séjours des étrangers en Algérie (JORADP, 2008) a montré ses limites, notamment que le principe de non-refoulement des migrants en situation irrégulière en Algérie. Le processus de rapatriement collectif est systématiquement activé dès que des flux migratoires menacent l'ordre public. Le processus de régularisation et/ou de naturalisation est exceptionnel. Il a été souvent reproché à l'Algérie de procéder à des expulsions collectives par des ONG en contradiction avec ses engagements internationaux pour le respect des droits de l'homme. Les autorités bénéficient actuellement du soutien de l'OIM pour organiser des retours des migrants, avec l'accord des consulats des pays d'origine. Durant la période de COVID19, l'OIM a procédé à l'accompagnement au retour de 84 migrants maliens par avion en concertation avec les autorités algériennes et maliennes⁵². Des ONG (internationales et nationales) s'activent aussi pour la prise en charge des migrants en situation de détresse. L'accès gratuit aux soins dans les services publics et à l'éducation des migrants en situation irrégulière est devenue une réalité, mais les migrants craignent toujours une arrestation par les services sécuritaires.

- Quant aux **Algériens en situation irrégulière à l'étranger**, l'Algérie a signé des accords de réadmission avec certains pays européens. Les autorités algériennes incriminent depuis peu toute sortie du territoire par des voies maritimes irrégulières. L'amendement du code pénal algérien par la loi n° 09-01 du 25 février 2009 n'était autre qu'une harmonisation de sa législation pénale interne par rapport à ses engagements internationaux en ratifiant la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles additionnels. Elle a aussi mis en place un Comité de coordination intersectorielle pour lutter contre le trafic des migrants auprès de la primature.

L'application de cette loi est contestable par les juristes et les défenseurs des droits humains. Dans son rapport en 2010, le Conseil Supérieur des Droits de l'Homme, a marqué sa désapprobation de cette incrimination des migrants. Ce durcissement de la loi n'a pas pour autant réduit le phénomène des migrations illégales.

⁵² <https://www.iom.int/fr/news/en-pleine-pandemie-de-covid-19-loim-facilite-le-retour-de-84-migrants-dalgerie-au-mali>

En fait, les migrations par voies maritimes (dite aussi *harga*) se poursuit. En 2020, les traversées à partir d'Algérie, durant la pandémie COVID19, ont enregistré un record vers l'Espagne⁵³. Le pic des départs serait arrivé durant la fin de juillet 2020 avec des « embarcations qui ont pu déjouer la vigilance des gardes côtes algériennes ». Les autorités espagnoles affirmaient au début du mois de septembre 2020 que « 5 343 Algériens ont été appréhendés sur les côtes du sud de la péninsule ibérique (67 % des immigrés irréguliers) contre seulement 1 178 Marocains ». Selon Frontex, « 8 200 migrants ont traversé la Méditerranée, durant les huit premiers de 2020, dont deux tiers seraient de nationalité algérienne ». Suite à des consultations entre les autorités espagnoles et algériennes, plusieurs centaines de migrants algériens ont fait l'objet d'un rapatriement par bateau vers l'Algérie.

Les accords de réadmission ne fonctionnent pas toujours dans tous les pays de l'UE. Certaines faiblesses sont observées dans la mise en œuvre de ces accords. Le rapport bilan de l'UE-Algérie (UE, 2020), fait état de la faiblesse du taux de retour des migrants algériens en situation irrégulière⁵⁴.

La question des retours (volontaire ou forcé) des migrants en situation irrégulière, aussi bien pour les algériens à l'étranger que pour les étrangers en Algérie, reste ainsi une préoccupation majeure, aussi bien pour les autorités que pour les OSC, pour trouver un juste milieu entre l'approche sécuritaire et les exigences humanitaires.

- **Les transferts de fonds** de la Communauté Nationale l'Étranger (CNE) sont estimés à 1,1 % du PIB en 2020 par la Banque Mondiale, forcement en baisse en rapport avec la pandémie COVID-19. L'essentiel des transferts est effectué par les institutions, notamment sous forme de pensions de retraite. Les transferts personnels sont insignifiants (Musette, 2016). Après plus de 10 années de baisse, on observe une reprise à la hausse des transferts de fonds depuis 2014 (World Bank, 2020)⁵⁵. L'Algérie tente, de substituer les transferts d'argent par l'investissement de la Diaspora et l'intégration des compétences nationales à l'étranger dans le processus de développement local notamment. L'institutionnalisation de la gestion de la migration au niveau gouvernementale reste très hésitante et inachevée.

- **La mobilité des compétences algériennes** est considérée comme une fuite de cerveaux vers l'étranger. Des données récentes attestent une accélération de la migration des cadres de haut niveau, notamment les ingénieurs et les médecins (CREAD/BIT, 2016). La nécessité de mettre en place des dispositifs pour freiner ces fuites s'impose.

⁵³ Cette reprise de la «*harga*» est assez symptomatique de l'échec des politiques et stratégies de gestion des flux migratoires des pays du Maghreb. Le Maroc a mis en place une politique de la gestion des mouvements migratoires depuis quelques années. Il semble que cette politique ait servi notamment pour contenir les migrants provenant au sud du Sahara mais n'a eu aucun impact sur les «*haragas*» marocains vers l'Europe. Pour la Tunisie, il y a lieu de rappeler qu'au plus fort de la révolution de jasmin, les jeunes tunisiens quittaient le pays vers l'Europe. La Tunisie a conçu une stratégie de gestion des migrations internationales depuis quelques années mais peine à contenir les «*haragas*» qui profitent de la moindre opportunité pour regagner l'Europe, via les côtes italiennes.

⁵⁴ « Le nombre d'Algériens en situation irrégulière sur le territoire de l'UE a augmenté de 25 005 en 2017 à 27 110 en 2018 et à 30 890 en 2019. De plus, le taux de retour, qui a baissé de 21,4% en 2018 à 19,5% en 2019, reste considérablement inférieur à la moyenne enregistrée pour les ressortissants des pays tiers (36% en 2018 et 32% en 2019) », Rapport UE- DZA, pp. 14-15

⁵⁵ Cette hausse (qui passe de 200 000 \$US à plus de 2 milliards en une année) doit être prise avec prudence, avec les changements de définitions.

L'Algérie participe ainsi, malgré elle, au financement de la formation des compétences au profit des pays tiers. Une étude récente indique un fort désir de migration de la part des diplômés de l'enseignement supérieur. Un diplômé sur deux, sortant des universités algériennes, déclare son intention de quitter l'Algérie, mais seulement un sur trois ont pris déjà des initiatives dans ce sens (CREAD/BIT, 2017). Ce sont surtout des diplômés des filières scientifiques et techniques, qui ont déjà trouvé un emploi, qui veulent partir. Une troisième étude récente vient conforter cette tendance à la fuite des cerveaux toujours aussi prégnante en Algérie. Selon les résultats d'une enquête auprès des étudiants algériens en France (CREAD, 2019), 78 % des étudiants affirment n'avoir pas l'intention de rentrer en Algérie à la fin des études. Ils sont 57 % qui pensent s'installer en France tandis que 21 % préparent le départ vers un autre pays. Ils ne sont que 22 % qui pensent au retour vers l'Algérie.

- **Les réfugiés en Algérie et les réfugiés algériens à l'étranger** n'ont pas une référence légale algérienne. La majorité des réfugiés étrangers en Algérie relève du HCR qui continue à gérer les flux de migrants en l'absence d'une loi algérienne sur l'asile. Les plus anciens sont des Palestiniens qui luttent toujours pour ériger leur État. Ils sont pris en charge par l'UNRWA. Les ressortissants du territoire du Sahara Occidental (dont 90 000 parmi les plus vulnérables), sont pris en charge par deux agences des Nations Unies : le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et par le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Enfin, il y a un petit nombre de réfugiés et demandeurs d'asile qui sont sous la protection du HCR.

Le nombre des réfugiés et demandeurs d'asile algériens à l'étranger, est assez faible. Selon les données du HCR, ils comptent 10 375 recensés dans le monde en 2018, avec plus de 50 % en France et en Allemagne, dont une partie sont en attente d'une reconnaissance de leur statut de réfugiés.

5. La vision algérienne vis à vis des cadres de concertations globales, continentales et régionales

Ayant ratifiée l'essentiel des conventions internationales sur les migrations, la législation algérienne a intégré la plupart des clauses devant concourir à la protection des droits des migrants, qu'ils soient algériens à l'étranger ou étrangers en Algérie. Pour la mise en œuvre de ces dispositions, l'Algérie présente et produit régulièrement des rapports aux organes de surveillance des Nations Unies, le premier en 2008 (OHCHR, 2008) et les dernières observations de la commission en 2018 (OHCHR, 2018).

Outre ces rapports officiels, l'Algérie est aussi engagée par des Conventions régionales et des accords bilatéraux, avec des pays où il y a une présence significative de la communauté algérienne à l'étranger. Des commissions mixtes sont instaurées pour le traitement des questions prioritaires soit dans le cadre des consultations bilatérales ou des organes régionaux (Union Africaine, Union Européenne, Ligue Arabe, y compris UMA, UMP, le Groupe informel 5+5 et récemment dans le cadre de la région MOAN UNCWA).

L'intervention et les espaces de dialogue couvrent ainsi cinq aires de consultation : Méditerranée, Pays Arabes, Afrique du Nord et Moyen Orient, Afrique et l'Europe. Dans ses relations avec l'Afrique, l'Algérie a marqué ses réserves quant à la libre circulation des Africains sur le continent⁵⁶. En rapport avec l'Union Européenne l'Algérie a aussi notifié son rejet de la création des plateformes de débarquements des migrants en Afrique du Nord⁵⁷. Quant à la libre circulation des personnes dans les pays du Maghreb, les négociations restent ouvertes avec la Maroc pour les frontières terrestres fermées par l'Algérie depuis 1994, tandis que les frontières aériennes sont ouvertes.

L'Algérie a souscrit à l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), avec la présentation d'un premier Rapport Volontaire en 2019 (MAE, 2019). La question migratoire est peu documentée dans ce rapport.

L'Algérie n'a pas souscrit au Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) Internationales (United Nations, 2019).

L'Algérie n'a pas non plus souscrit à la déclaration commune des Chefs d'États au Sommet de la Valette entre l'Union Européenne (UE) et l'Union Africaine (UA) ainsi que de son Plan d'Action (EU, 2015). Elle n'émerge pas aux actions engagées dans le cadre du Fond fiduciaire. Elle a émis des réserves au Protocole de l'Union Africaine sur la libre circulation des personnes sur le continent (UA, 2018). Ces réserves limitent toute initiative devant permettre une plus forte contribution de la diplomatie algérienne dans les espaces de dialogue et de concertation sur les questions migratoires.

6. Conclusion et nouvelles orientations

La gouvernance algérienne de la migration est appelée à évoluer vers une plus grande contribution à la gestion des flux migratoires à trois niveaux sur trois plans : national, régional et international.

Au niveau national, deux éléments sont à souligner :

- L'Algérie dispose d'un système d'information statistique qui est loin de répondre aux standards internationaux en matière de dénombrement des flux (émigration, transit et immigration) et des stocks.

⁵⁶ « L'Algérie avait reporté la signature du Protocole de libre circulation des personnes pour ne pas ouvrir la voie à la migration clandestine » selon la déclaration du Premier ministre algérien (APS en date du 21 mars 2018)

⁵⁷ « Il est exclu que l'Algérie ouvre une quelconque zone de rétention (...) à la suite de l'annonce de l'Union européenne de créer des « zones de débarquement » sur les terres algériennes pour les migrants subsahariens » (APS 27 juin 2018)

- Dans son Plan d'Action (RADP, 2020), le gouvernement affirme une volonté d'aller vers l'Open Data (page 7). La mise en ligne des données administratives et des résultats des enquêtes peut contribuer à donner plus de transparence aux données sur mouvements migratoires. Plusieurs sont attendues. Une enquête sur les migrations internationales a été conçue selon le modèle d'Eurostat (MED-HIMS). Le nouveau RGPH, ainsi que le projet d'enquête du CREAD sur les travailleurs étrangers en Algérie, apporteront certainement des connaissances nouvelles sur les migrations internationales. Un projet de création d'un Observatoire des migrations internationale, sous la tutelle du Ministère de l'intérieur, est à l'étude.

Au niveau régional, l'Algérie ne peut continuer dans la position attentiste. Trois pistes peuvent être explorées :

- Encourager les migrations intermaghrébines pour promouvoir les chances d'avancées de l'UMA.

- La « Harga » (traversées illégales de la Méditerranée) étant devenue un phénomène récurrent, la lutte contre les migrations irrégulières ne peut se faire sans renforcer les voies des migrations légales. Les missions de placement des travailleurs méritent d'être revues et adaptées aux besoins de l'Algérie.

(i) Les migrations circulaires entre les deux rives du Sahara doivent être organisées et mieux maîtrisées, avec l'aide de l'U.A en particulier.

Au niveau International :

Devant la multiplication des réserves algériennes, ou le refus d'adhésion, vis-à-vis de nombreux cadres internationaux de dialogues sur les migrations, il serait utile que l'Algérie mette en place un cadre national de gestion de la Migration pour au moins réguler ses relations avec la diaspora algérienne et les modes de gestion des migrations en provenance de l'étranger.



Chapitre III.
LA TUNISIE ET SES MIGRATIONS :
NAVIGUER ENTRE VOISINAGES
SUD ET NORD

Hassen Boubakri

Chapitre III.

LA TUNISIE ET SES MIGRATIONS : NAVIGUER ENTRE VOISINAGES SUD ET NORD

Hassen Boubakri

Introduction

Comme chaque année depuis la révolution de 2011 en Tunisie, le 10^e anniversaire de ce changement sociopolitique majeur (14 janvier 2021) a été marqué par des protestations nocturnes et des affrontements violents avec les forces de sécurité, menés par des jeunes issus des quartiers pauvres et des classes populaires de nombreuses villes tunisiennes côtières (Tunis, Monastir, Sousse...) ou de l'intérieur (Siliana, Kasserine...) (Mosaïque Fm; le Monde, Le Monde Diplomatique, 2021).

Ces manifestations violentes ont révélé l'ampleur et la profondeur de la crise sociale, économique et aussi politique, qui n'a cessé de s'amplifier depuis 2011. La crise sanitaire liée au Covid 19 a encore aggravé la situation.

Les indicateurs et les manifestations de cette crise sont nombreux :

- La crise économique (creusement des déficits publics, explosion de la dette, faiblesse des investissements et le ralentissement des activités dans de nombreux secteurs décisifs, inflation et dépréciation de la valeur du dinar tunisien ...).

- La crise sociale (le nombre des chômeurs risque de s'approcher d'un million en 2021, contre une moyenne de 600.000 à 650.000 avant 2020, multiplication des manifestations et de la contestation, persistance des écarts de développement interrégionaux, les indicateurs de développement régional (IDR) des régions littorales représentent le double de ceux des régions de l'intérieur et du sud (ITCEQ, 2019).

- La crise politique due à l'instabilité gouvernementale et institutionnelle (plus de 11 gouvernements en 10 ans)

- La crise de confiance entre les élites politiques et la population. Une grande partie de la population tunisienne considère que la révolution de 2011 est loin d'avoir répondu

à ses espoirs et attentes en matière de développement économique, de transparence et de bonne gouvernance, ou encore d'égalité sociale et d'équité entre les régions et les territoires (Meddeb, H. 2020).

L'émigration n'est pas à l'écart de ce contexte général de crise, de désenchantement et de frustration, d'où l'explosion de la migration irrégulière et la saignée des compétences.

Sur le plan migratoire, l'année 2020 a été marquée par le départ de près de 14 000 Tunisiens qui ont traversé la Méditerranée de manière irrégulière, un nombre de migrants irréguliers jamais atteint durant les 3 dernières décennies (1990-2020), sauf en 2011, année de la révolution (tableau.1). L'exode des cerveaux (près de 100 000 départs en 10 ans, entre 2011 et 2020)⁵⁸ est un autre indicateur de cette crise et représente un risque grave pour son développement et sa compétitivité futurs.

Les fonctions migratoires de la Tunisie ont beaucoup évolué entre les années 90 du XX^e siècle et la deuxième décennie du XXI^e siècle.

La Tunisie a toujours été, et le demeure encore, un pays de départ de ses propres ressortissants. Un peu moins de 1,5 million⁵⁹ (1 424 386) de Tunisiens travaillent et vivent à l'étranger. La migration occupe une place centrale dans le quotidien des Tunisiens. Elle concerne toutes les catégories sociales, les riches comme les pauvres, et toutes les régions et villes du pays. Elle contribue de manière décisive, grâce aux transferts des économies du travail des TRE⁶⁰, à l'équilibre de la balance des paiements, sans perdre de vue la contribution des TRE au développement social et territorial dans les régions et communautés d'origine.

1. Les dimensions historiques des migrations de départ et de transit en Tunisie

Si la situation géographique de la Tunisie au cœur de la Méditerranée joue en faveur de sa proximité avec ses voisins européens et facilite les traversées vers l'autre rive, elle a aussi toujours joué un rôle déterminant dans l'ouverture du pays aux flux de conquêtes, d'immigration, de transit et d'établissement de populations étrangères sur son territoire.

L'émigration

L'émigration tunisienne à l'étranger est assez récente. Le nombre de Tunisiens résidents en Europe a presque doublé en 10 ans, passant de 140 000 en 1970 à 262 000

⁵⁸ Fuite des cerveaux : 95 mille Tunisiens ont quitté le pays depuis 2011. 2020
<https://www.webdo.tn/2020/11/13/fuite-des-cerveaux-95-mille-tunisiens-ont-quitte-le-pays-depuis-2011/#.YfAAs9KjIU>

⁵⁹ Observatoire National de la Migration (ONM), 2019. Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE). Base de données. <http://data.migration.nat.tn/fr/data/portal> Les TRE sont installés dans trois régions principales : 80% sont en Europe, soit 1,1 million de Tunisiens, (dont 55% en France), La Libye (120 000 travailleurs avant 2011) ; les pays du Golfe (82 000, soit 5,4% du total) et l'Amérique du Nord (Canada : 28 500, USA : 18 500).

⁶⁰ Le Volume des revenus du travail à l'étranger (ou transferts) a atteint 6 015 Millions de Dinars en 2019, soit l'équivalent de 1 900 Millions d'Euros (Source : Banque Centrale de Tunisie. Rapport annuel 2019)

en 1980 (OTE, 2007). en 2018, 85 % des 1,5 million de TRE étaient installés en Europe (OCDE, 2018). Les deux décennies allant de 1990 à 2010 sont marquées l'émergence par l'Italie et l'Espagne comme pays majeurs de destination des migrants irréguliers en provenance d'Afrique du Nord, suite à la signature de l'accord de Schengen, puis sa mise en application dans l'espace unique. Ces deux pays ont procédé à des régularisations successives et massives⁶¹ des étrangers en situation irrégulière.

Avec environ 120 000 migrants en 2010, la Libye devenait à son tour le 3^è pays d'immigration des Tunisiens, précédée par la France et l'Italie. Mais depuis 2011, la guerre civile, le chaos et le règne des groupes armés et des milices ont profondément réduit le nombre des Tunisiens qui travaillent encore en Libye. 105 865 émigrés tunisiens ont regagné leur pays entre Février et octobre 2011 (IOM, 2011, Ibid).

Les étrangers en Tunisie : immigration et transit

L'Institut National de la Statistique (INS) a recensé 53 490 étrangers résidents en Tunisie en 2014, contre 28 100 en 2004 (INS, 2004, 2015). Les ressortissants des autres pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie) comptent 24 841 personnes, soit 46,5 % du total des étrangers. Les ressortissants européens recensés en Tunisie comptent 15 000 personnes soit 28 % du total des étrangers, alors que les ressortissants d'Afrique subsaharienne comptent 7 524, soit 14 % du total. Les 11,5 % restant proviennent des autres régions du monde non citées ici.

Toutefois, les données du recensement paraissent en deçà de la réalité. Si l'on se limite qu'aux Libyens ou aux Subsahariens, l'on se rend compte que le nombre des ressortissants de ces pays ou de ces régions ne peut être que plus élevé.

Les Libyens en Tunisie

En effet, l'INS ne dénombre que 8 772 Libyens et 1 024 Syriens. Or, le conflit libyen par exemple, avec ses péripéties (la guerre de 2011, la transition fragile des années 2012-2013, puis la reprise de la guerre civile et le chaos qui s'ensuivit depuis 2014, et encore depuis 2019) a donné lieu à l'entrée et l'installation d'un grand nombre de Libyens pour accéder à des services et à des besoins dont ils étaient privés en Libye (soins, médicaments, eau potable, alimentation, sécurité...)⁶². Par conséquent, le nombre des Libyens résidents en Tunisie ne peut être que plus grand que celui avancé par l'INS. Deux sources permettent d'estimer ce chiffre à la hausse. La première concerne la comptabilité des mouvements aux frontières entre la Tunisie et la Libye (Boubakri, 2016) : le solde positif des Libyens aux frontières (écarts entre les entrées

⁶¹ En 20 ans (1986-2006), L'Italie a procédé à neuf opérations de régularisation. L'Espagne a fait de même. Ces régularisations faisaient suite à des départs irréguliers, considérés à l'époque comme étant massifs, en direction des côtes espagnoles et italiennes, appelés «Harga».

Grâce à ces régularisations, le nombre des Tunisiens en Italie est passé de quelques milliers en 1986 (date de l'instauration du système de visas Schengen) à plus de 40 000 en 1990, 62 991 en 2000, 101 042 en 2003, 184 304 en 2011, pour dépasser le seuil de 200 000 personnes en 2013 (OTE, 2003, 2012). En 2018, les sources tunisiennes dénombrement 217 000 Tunisiens inscrits dans les chancelleries tunisiennes dans ce pays (ONM, 2018).

⁶² Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. <http://www.alwasat.ly/ar/news/libya/88874>

en Tunisie et les retours en Libye) a plus que doublé en cinq ans, passant de 194 000 en 2009 à 677 000 en 2013. La deuxième source est l'OIM qui, dans un rapport sur les conditions socio-économique des Libyens en séjour prolongé en Tunisie, estime leur nombre à au moins plusieurs dizaines de milliers de personnes (OIM, 2016).

2. Les flux de départ, de transit et d'arrivée

Les départs des Tunisiens : les données officielles

Selon le Recensement de la population : l'Institut National des Statistiques (INS) a dénombré 66 mille départs⁶³ de Tunisiens vers l'étranger en cinq ans (2009-2014), soit une moyenne annuelle de 13.2 mille. Avec 42 % du total, la France représente la 1ère destination, suivie par la Libye (16.1 %), l'Italie (13.1 %), l'Allemagne (4.5 %), les pays du Golfe (9 %) et le Canada (2,4 %) (INS, 2015). La participation des femmes vers certaines destinations est relativement forte comparativement aux décennies précédentes. Elles représentent 46 % des départs à destination de la France et vers d'autres pays, mais seulement 9 % des départs vers l'Italie (Ibid).

Le retour des Tunisiens qui résidaient à l'étranger est de presque 30 milles en 5 ans, soit une moyenne annuelle de 6 000 personnes/an.

14 400 étrangers se sont installés en Tunisie au cours de la même période (6 400 femmes et 8 000 hommes).

L'émigration irrégulière des Tunisiens

En 10 ans (2011-2020), 65 335 Tunisiens ont traversé la Méditerranée, de manière irrégulière en direction de l'Italie, dont 43 % dans la seule année de 2011, année de la révolution tunisienne. Si les flux se sont ralentis les années suivantes, ils se sont accélérés depuis 4 ans (tableau 3), avec un nouveau pic (près de 14 000 arrivées en Italie) en 2020, un chiffre jamais atteint, à l'exception de l'année 2011, depuis le déclenchement du phénomène des migrations irrégulières à la fin des années 80 du XX^e siècle.

Tableau.3. Tunisiens arrivés en Italie entre 2009 et 2020,
suite à des traversées irrégulières

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de migrants	1 643	711	28 013	2 244	759	1 525	1 061	1 207	6 415	5 182	2 690	13 885	65 335
%	2,5	1,1	42,9	3,4	1,2	2,3	1,6	1,8	9,8	7,9	4,1	21,3	100,0

Source: Tunisian Institute of Strategic Studies (2018) & Frontex (2009-2019)

⁶³ Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, quand la question a été posée aux ménages restés en Tunisie au sujet de l'émigration de leurs membres.

Comme il a été signalé dans l'introduction de ce chapitre, la vague de manifestations et de protestations déclenchée en janvier 2021 a révélé l'ampleur de la crise sociale, économique mais aussi politique que traverse la Tunisie depuis 2011.

Nous pouvons considérer que le pic de la migration irrégulière des Tunisiens enregistré en 2020, où les jeunes dominent largement, comme étant un message très fort de protestation et de colère contre le système politique et économique en place, adressé en premier lieu aux décideurs et aux partis politiques (Meddeb, Ibid).

L'exode des diplômés du supérieur (ingénieurs, informaticiens, médecins...) est un autre indicateur de la crise et de son ampleur. Leur nombre a frôlé le seuil de 100 000 personnes en dix ans (Webdo.tn, 2020).

Les données sur la migration irrégulière restent fragmentaires et incomplètes, car elles ne couvrent pas toutes les situations ni tous les types de flux. Le Ministère de l'intérieur a arrêté depuis 2018 de publier sur son site web des données (Open Data) sur la lutte contre la migration irrégulière.

Le tableau 4, couvrant la période 2011-2017 permet d'avoir un aperçu sur les résultats des opérations de surveillance des frontières et du territoire.

Tableau 4. Migrants (Tunisiens et étrangers) arrivés en Italie ou arrêtés lors des tentatives de traversées maritimes (2011-2017).

Année	Opérations avortées par les forces de sécurité	Personnes arrêtées par les forces de sécurité lors des opérations avortées			Nombre de Tunisiens arrivés en Italie en provenance de Tunisie (2)	Arrestations en Tunisie/ arrivées en Italie (1/2)	Traversées à bord des navires de commerce	Tunisiens ayant traversé avec de faux documents
		Tunisiens	Étrangers	Total (1)				
2011	238	6 399	1 196	7 595	28 013	28,4	(*)	(*)
2012	85	9 75	255	1 230	2 244	57,3	(*)	(*)
2013	63	586	534	1 120	7 59	147,6	(*)	(*)
2014	73	692	499	1 191	1 525	78,1	(*)	(*)
2015	71	889	922	1 811	1 061	215,1	672	153
1016	102	938	97	1 035	1 207	94,1	1 261	234
2017	253	2 443	30	2 473	6 415	49,2	1 815	184
2018	(*)	(*)	(*)	(*)	5 182	(*)	(*)	(*)
2019	(*)	(*)	(*)	(*)	2 690	(*)	(*)	(*)
2020	(*)	(*)	(*)	(*)	13 885	(*)	(*)	(*)
Total	-	-	-	-	65 335	-	-	-

(*) : Données non disponibles ou non fiables

Source : Ministère de l'Intérieur, Institut Tunisiens d'Études Stratégiques. 2018 et compilation personnelle

Mais le Ministère de l'intérieur met de plus en plus l'accent sur la présence des migrants subsahariens en situation irrégulière, en raison de l'implication croissante des réseaux de trafic et d'organisation d'opération de traversée à partir du littoral oriental et en particulier à partir de la région de Sfax et de Zarzis.

L'Afrique subsaharienne est devenue depuis le milieu des années 90 du XX^e siècle une zone fort pourvoyeuse de migrants pour tous les pays d'Afrique du Nord, y compris la Tunisie. Trois facteurs principaux ont joué un rôle déterminant dans ces développements migratoires : l'explosion démographique, l'élargissement de l'écart de développement avec les pays d'Afrique du Nord et avec les pays développés, l'éclatement des guerres civiles et ethniques en Afrique orientale, centrale et occidentale...etc.

Tous ces facteurs ont eu pour conséquence des migrations forcées ou volontaires (économiques) à destination aussi bien des pays du voisinage régional en Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire...etc.), que vers l'Afrique du Nord.

La Tunisie a conservé depuis les années 60 des traditions solides de coopération technique et universitaire avec l'Afrique subsaharienne, surtout francophone⁶⁴. Dans les années 2000, le nombre annuel d'entrées en Tunisie de ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne a oscillé entre 25 000 et 30 000 (ONTT, 2009). 10 ans après, ce nombre a presque doublé : 40 619 en 2018 et 45 217 en 2019 (INS, 2020)

Pour estimer le nombre des Subsahariens présents en Tunisie en situation irrégulière, le Ministère de l'Intérieur compare le nombre de leurs entrées régulières au nombre de leurs sorties régulières. Il désigne cet écart par le terme « étrangers qui n'ont pas quitté le territoire ».

En effet, durant les trois dernières années (2018-2020⁶⁵), environ 130 000 ressortissants subsahariens étaient rentrés en Tunisie de manière régulière, alors que seulement 105 000 sorties ont été enregistrées, soit un écart d'environ 25 000 Subsahariens qui sont restés dans le pays. En d'autres termes, environ 20 % des subsahariens rentrés légalement en Tunisie ne la quittent pas au bout du délai règlementaire de séjour touristique des 3 mois.

La question que l'on peut se poser est la suivante : ces Subsahariens qui n'ont pas quitté la Tunisie seraient-ils toujours tous présents dans le pays? Se transforment-ils tous en irréguliers ? Évidemment que non.

En effet, à côté de la catégorie des Subsahariens, mentionnés ci-dessus, entrés régulièrement en Tunisie entre 2018 et 2020, mais qui n'ont pas quitté le pays, les services de sécurité et de renseignements de la garde nationale chargés de la surveillance des frontières maritimes et terrestres font état de plusieurs types d'autres flux et situations :

⁶⁴ Dans le domaine de la formation des journalistes et dans le domaine des expertises et de la réalisation de projets de développement (éducation, santé, eaux, agronomie...)

⁶⁵ Pour l'année 2020, il s'agit d'estimations prenant en compte l'impact de la crise sanitaire sur la circulation des personnes...

- Interception ou arrestation de Tunisiens en cours de tentatives de transgression irrégulière des frontières maritimes ou qui sont organisateurs de ces tentatives.
- Interception de Subsahariens dans les eaux territoriales tunisiennes
- Arrestation de Subsahariens lors de traversées illégales des frontières terrestres
- Arrestation de Subsahariens pour avoir organisé ou planifié des opérations de migration irrégulière
- Arrestation de Subsahariens en situation irrégulière en Tunisie.

Au total, des estimations non vérifiables font état d'un nombre allant de 30 000 à 35 000 migrants subsahariens en situation non régulière en Tunisie sur les années 2018 à 2020.

3. Les déterminants des migrations en Tunisie

La situation géographique de la Tunisie, au cœur de la Méditerranée, avec ses voisinages algérien et libyen en Afrique du Nord, et Euro-méditerranéen au Nord (Italie et France surtout), sont un premier facteur déterminant dans les flux migratoires qui la concernent en tant que pays de départ, de transit et de destination.

Ces migrations s'expliquent par les facteurs historiques présentés au début de ce chapitre, mais les facteurs structurels contribuent à alimenter le renouvellement et le renforcement du nombre de migrants au départ, au transit ou l'arrivée en Tunisie.

Des facteurs d'ordre conjoncturels se joignent aux facteurs structurels pour expliquer la continuité des flux et l'augmentation du nombre de migrants (réguliers et irréguliers) toutes catégories confondues : travailleurs, familles, étudiants, réfugiés et demandeurs d'asile, femmes, mineurs...etc.

Les écarts de développement et de revenus sont un facteur classique et déterminant de ces migrations. Le PIB tunisien/habitant était estimé à 11 231 \$ en 2019 (Banque Mondiale, 2021), contre un PIB moyen de 47 828 \$ dans le voisinage Nord de la Tunisie, l'UE, ce qui représente un rapport de 1 à 5 entre les deux niveaux de PIB.

Dans le voisinage Sud de la Tunisie (Afrique subsaharienne), le rapport est inversé : Le PIB tunisien est le triple de celui du groupe des pays d'Afrique Subsaharienne (3901 \$ en 2019)⁶⁶ (Banque Mondiale, Ibid). L'écart de revenu devient béant entre l'UE et l'Afrique au sud du Sahara : le PIB européen est douze fois plus élevé que celui d'Afrique. C'est ce qui explique l'importance de la destination européenne (et celle des pays riches en général) pour les migrants subsahariens qu'ils s'y rendent directement, ou qu'ils transitent par l'Afrique du Nord pour atteindre l'Europe. Ceux qui n'y arrivent pas, et à défaut d'Europe, restent en Tunisie où ils trouvent des opportunités de survie et de travail qui,

⁶⁶ Mais plusieurs pays appartenant à cette région, enregistrent des PIB encore plus faibles, au dessous du seuil de la pauvreté absolue (RDC : 1 146 \$, Niger : 1 278 \$, Burkina-Faso : 2274 \$; Mali : 2424\$). De nombreux migrants originaires de ces pays transitent par la Tunisie ou s'y installent de manière très souvent irrégulière.

mêmes si elles ne répondent pas totalement à leurs attentes, leurs permet de survivre et d'envoyer de l'argent à leurs familles.

La migration irrégulière des Tunisiens représente un défi crucial pour la Tunisie sur le plan interne comme dans ses relations avec les pays de destination d'Europe.

La migration irrégulière vers l'étranger, comme les migrations internes, traduisent, dans les pays en développement comme la Tunisie, l'existence d'écarts de développement et d'intégration socio économique entre les régions attractives du littoral oriental et des grandes villes d'un côté, et les régions répulsives de l'intérieur et du Sud de l'autre. Ces dernières ont souffert de déficits migratoires croissants et continus dont le volume a doublé ou triplé d'une décennie à l'autre, entre les années 1970 et 2010, avec un léger fléchissement entre 2010 et 2014.

D'un autre côté, les régions côtières et urbaines du littoral Nord-Est et Est, de Bizerte au Nord jusqu'à Djerba au Sud, n'ont pas cessé de consolider leurs excédents migratoires depuis 5 décennies (1970-2020), ce qui traduit leur pouvoir attractif et leurs capacités à polariser les populations, les équipements ainsi que les services publics et privés.

Cette carte migratoire est une parfaite illustration des écarts de développement, de services et d'équipements publics entre, d'une part, un littoral urbanisé, prospère, ouvert sur l'extérieur, désenclavé, concentrant les activités, les infrastructures et les richesses⁶⁷, et, d'autre part, des régions intérieures et méridionales semi-arides et rurales, dominés par de petites exploitations agricoles, mal équipées et enclavées, qui ne peuvent ni retenir leur jeunesse, ni attirer suffisamment de nouveaux investisseurs et créateurs d'entreprises.

Le résultat en est une concentration des richesses dans certains gouvernorats littoraux à fort degré de métropolisation. En 2000, 12,5 % de la richesse était générée dans le gouvernorat de Tunis, 10,3 % dans le gouvernorat de Nabeul et 11,2 % dans le gouvernorat de Sousse, tandis que la part des gouvernorats de l'intérieur et du Sud saharien ne dépassait pas 1 à 3 %, parfois moins⁶⁸.

Les Indices de Développement Régional (IDR) démontrent clairement les écarts de développement entre littoral d'un côté et, de l'autre, l'intérieur et le Sud. Neuf gouvernorats littoraux (Grand Tunis, Nord-Est et Centre-Est) ont des IDR supérieurs à 0,50, alors que les IDR de 10 gouvernorats de l'Ouest et du Sud sont inférieurs à ce seuil. L'IRD de Tunis (0,60) est presque deux fois plus élevé que celui de Kasserine (0,38)⁶⁹. (ITCEQ. 2019)

⁶⁷ 80 % des emplois industriels et la quasi-totalité des industries exportatrices sont situés sur le littoral et dans les grandes villes. Il en va de même pour les équipements et infrastructures publics (autoroutes, aéroports, lignes ferroviaires... etc.)

⁶⁸ Commissariat Général au Développement Régional (CGDR). 2013. *Revue du développement régional N°3_2013*

⁶⁹ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). 2019. *Indices de Développement Régional en 2018*.

4. L'impact des migrations et la gestion des flux par l'État Tunisien

Les suites des soulèvements arabes de 2011 n'ont pas fini d'impacter les flux migratoires et les modes de leur gestion par les États concernés. La Tunisie est directement concernée par trois cercles de situations dans son voisinage maghrébin, européen et subsaharien.

- **En Afrique du Nord**, le conflit libyen a eu un impact direct et sensible sur la Tunisie. La reprise de la guerre civile depuis 2014 a entraîné un effondrement total de l'autorité de l'État libyen et l'émergence d'une situation de chaos où règnent les milices et les groupes armés locaux ou régionaux sur la totalité du territoire libyen. L'une des conséquences de cette situation est que la Libye est devenue une plate-forme d'organisation du trafic des migrants et de la traite des personnes (cf Chapitre Libye). Les victimes, quand elles peuvent échapper à ces abus, fuient la Libye pour se réfugier dans les pays voisins tels que la Tunisie. Celle-ci subit depuis 6 ans l'afflux annuel de milliers de migrants (données MI) qui passent la frontière avec la Libye de manière irrégulière, ce qui oblige l'armée et les forces de sécurité à exercer une surveillance rapprochée des frontières pour lutter contre ces traversées irrégulières et pour prévenir l'infiltration de membres de groupes terroristes parmi ces migrants et réfugiés. La justice de la région de Médenine est aussi mobilisée pour instruire des procès et juger les infractions de traversées illégales de frontières.

Si une partie de ces migrants qui entrent illégalement en Tunisie retombent dans les nasses des réseaux de trafic de migrants pour repasser illégalement en Libye puis traverser vers l'Italie, une autre partie reste en Tunisie pour demander l'asile ou pour chercher du travail et prolonger leur séjour illégal, alors que la réglementation tunisienne reste rigide (code du travail), dure (conditions d'entrée ou de séjour sur le territoire) ou absente (loi sur l'asile).

La variété des catégories et des statuts des migrants en provenance de Libye rend encore plus complexe la gestion de ces flux et difficiles les réponses aux besoins de ces différentes catégories de migrants et de réfugiés.

- **Les pays situés sur la rive sud du Sahara**, qui s'ouvrent directement sur deux grands pays voisins de la Tunisie, à savoir l'Algérie et La Libye, sont toujours profondément déstabilisés par les conséquences de la guerre en Libye. Même si la Tunisie ne subit pas directement les flux de réfugiés qui fuient ces guerres ou de migrants qui fuient la pauvreté, une partie finit par y arriver et y passer, après avoir transité par des pays voisins dans la région puis par l'Algérie ou la Libye.

Par conséquent, toute politique migratoire (ou au moins de gestion des flux, à défaut d'une politique migratoire politiquement validée) doit prendre en compte ces dimensions régionales, directes ou indirectes, pour planifier et anticiper les relations migratoires de la Tunisie avec son voisinage subsaharien.

- Les relations de **la Tunisie avec l'Union Européenne et ses États membres**, sont concernées par trois registres liés à la gestion de la Migration :

- La gestion de la mobilité des personnes et de la migration irrégulière des Tunisiens et des étrangers au départ de la Tunisie.
- La gestion des affaires des membres de la diaspora tunisienne résidente en Europe.
- Les perspectives de l'évolution des opinions publiques et des électorats européens vis-à-vis des questions migratoires et leur impact sur les communautés immigrées installées en Europe (renforcement des partis anti-immigrés, rejet des étrangers, accueil des réfugiés et des migrants, islamophobie...).

La question centrale qui doit être posée consiste à savoir comment concilier les intérêts propres de la Tunisie avec la nécessité de respecter ses engagements et sa responsabilité vis-à-vis de ses partenaires européens.

En effet, la Tunisie coopère pleinement avec l'UE, et surtout avec ses États membres, pour le contrôle des frontières extérieures et la lutte contre la migration irrégulière. Les administrations, les services de sécurité et les juges bénéficient de sessions de formation. Régulièrement, l'UE ou ses États membres les plus influents dans ce domaine (Italie, Allemagne, France) fournissent des équipements, des moyens logistiques et des technologies avancées pour la surveillance des lignes de côtes et des eaux territoriales. L'UE ferme les yeux sur les abus, dénoncés par les ONG, aux dépens de détenus dans les centres de rétention des migrants arrêtés en situation irrégulière.

Toutefois, la Tunisie est plus vigilante sur d'autres registres. Elle ne se presse pas pour conclure les négociations pour la signature des protocoles du Partenariat de Mobilité. Elle refuse la réadmission d'autres que ses propres citoyens, principalement les ressortissants des pays subsahariens. Elle refuse de limiter la facilitation de l'obtention des visas aux visas touristiques et de court séjour. Elle négocie avec l'UE et ses États membres pour élargir la facilitation des visas au profit de nouvelles catégories professionnelles et d'augmenter le nombre des visas d'études ou économiques de longue durée (pour la recherche d'emploi et pour des emplois à durée déterminée).

La Tunisie a aussi refusé la proposition européenne d'installer des plateformes de débarquement des migrants et des réfugiés (Hot Spots) sur son territoire. Elle s'appuie aussi sur l'hostilité des Organisations de la Société Civile (OSC) à l'égard de l'externalisation des contrôles aux frontières pour admettre son classement comme pays sûr par des pays comme l'Allemagne et l'Italie.

En effet, l'externalisation du contrôle des frontières extérieures de l'UE suscite beaucoup d'interrogations et de critiques en Tunisie même, et dans les pays tiers en général, de la part des OSC, des académiques et même au sein de certains cercles de l'administration tunisienne.

5. Quelles perspectives pour le futur proche ?

La Tunisie fait face à plusieurs défis majeurs dans son mode de gestion de la Migration

- Elle doit d'abord travailler à au moins atténuer l'hémorragie des compétences et des diplômés mentionnée au début de ce chapitre. La réponse doit se faire à deux niveaux : au niveau national par la réflexion sur les raisons et les facteurs de cet exode, puis par la mise en place de dispositifs, de mécanismes et d'avantages pour fixer les compétences et même faire revenir une partie de celles qui sont déjà à l'étranger, dans une logique de gagnants-gagnants. Un audit doit être conduit pour évaluer l'impact réel sur les services publics (infrastructures et équipements, santé, éducation et enseignement supérieur, recherche...), sur la compétitivité des entreprises tunisiennes, et par conséquent, sur la compétitivité de la Tunisie sur la scène globale.

- la lutte contre la migration irrégulière des Tunisiens ne doit pas se limiter à l'approche sécuritaire, mais doit intégrer la correction de ses causes profondes telles que les écarts de développement et de richesses entre les deux voisins de part et d'autre de la Méditerranée. Au niveau interne, cette correction doit aboutir à une mobilisation rapide de l'Etat, du secteur privé et des partenaires internationaux de la Tunisie pour réduire les écarts de développement et de richesses entre les zones littorales et les régions de l'intérieur en dotant les régions répulsives en services public et en infrastructures de qualité en vue de fixer leurs populations sur place et d'attirer les entrepreneurs et les investisseurs pour créer des activités créatrices d'emploi et de richesses.

- La facilitation de l'émigration organisée des Tunisiens pour le travail et la formation en Europe doit être la pierre angulaire des accords bilatéraux de coopération entre la Tunisie et les États membres de l'UE, ainsi que celle du Partenariat de Mobilité. La Tunisie doit aussi se préparer pour accompagner la stabilisation de voisin libyen et répondre aux besoins de son marché en main d'œuvre banale et qualifiée dans la phase de la reconstruction.

- La Tunisie doit aussi renforcer ses capacités pour mieux contrôler ses frontières et réduire le nombre des traversées illégales des frontières terrestres et surtout maritimes, sans perdre de vue les impératifs de sécurité, dans un contexte géopolitique et sécuritaire régional très instable et même menaçant. Les lois relatives aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire tunisien doivent être réformées pour faciliter le déploiement des moyens, les dispositifs et les mécanismes pour la protection et l'intégration durables des étrangers présents sur le territoire, qu'ils soient en situation administrative régulière ou non. Le respect des droits fondamentaux des migrants et des standards internationaux ratifiés par la Tunisie doit constituer l'un des cadres de référence de toute politique migratoire.



Chapitre IV.
**RÉINTERROGER LE RÉCIT SUR
LES MIGRATIONS EN LIBYE**

Marwa Mohamed

Chapitre IV :

RÉINTERROGER LE RÉCIT SUR LES MIGRATIONS EN LIBYE

Marwa Mohamed⁷⁰

Introduction

La Libye a une histoire complexe avec la migration, prenant différents visages au fil des années, chacun avec sa propre histoire mais également ses propres défis. L'importance de la mise en évidence de ces tendances est de permettre un changement narratif, loin de l'afflux des récits dominants utilisés aujourd'hui. La Libye, contrairement à ses voisins, n'a jamais été un pays émetteur de migrants. Pourtant, ces derniers temps, elle est devenue un important pays de transit, servant de plateforme de départ pour atteindre l'Europe.

Si, historiquement, la migration a joué un rôle important dans la construction de l'État et des infrastructures modernes de la Libye, au cours des quarante-deux ans de règne de Mouammar Kadhafi, la migration est devenue une politique de favoritisme et un reflet direct de ses alliances changeantes qui ont souvent laissé les gens dans l'incertitude et le désespoir. Après le soulèvement de 2011, les guerres et les violations massives des droits de l'homme qui ont suivi sont toutes devenues un facteur de poussée, modifiant l'ensemble du récit et transformant la Libye de ce qui était autrefois un pays de destination en un État de transit et finalement l'étape du voyage migratoire le plus dangereux aujourd'hui.

En reconnaissant l'importance historique jouée par la migration en Libye, l'objectif est de reprendre la discussion autour de la gestion de la migration vers une reconnaissance de la réalité du mouvement, de son importance pour la construction de l'État libyen, dans ses contextes historiques et actuels.

⁷⁰ Marwa Mohamed est chef du Département "Pladoyer et Sensibilisation" de l'organisation "Avocats pour la Justice en Libye". (Lawyers for Justice in Libya :LFJL). <https://www.libyanjustice.org/>

1. Destination Libye, l'histoire des flux de circulation dans le pays

La Libye est traditionnellement considérée comme un pays de destination. Dans l'ensemble, la circulation et la mobilité ne sont pas nouveaux dans la région subsaharienne et nord-africaine. En fait, les mouvements transsahariens et les migrations sud-sud étaient très caractéristiques de la région.⁷¹ Historiquement, le Sahara servait de zone de transit pour les commerçants, les pèlerins et même les étudiants, ce qui a façonné la diversité ethnique des populations qui le parcourent encore aujourd'hui ou qui y vivent.⁷² Cette situation a changé lorsque les frontières coloniales ont été tracées, et de nombreuses familles, comme celles de la population touareg, se sont retrouvées à vivre de l'autre côté de ces frontières. Jusqu'à ce jour, ils ne reconnaissent pas nécessairement les frontières artificielles et continuent de se déplacer librement entre les pays le long de la ceinture du Sahara. Finalement, c'est leur connaissance du désert et cette libre circulation qui ont permis à cette population déshéritée d'établir un commerce lucratif de contrebande.⁷³

La Libye a obtenu son indépendance en 1951, initiant ainsi son processus de construction d'un État-Nation. Cependant, ce n'est qu'avec la découverte du pétrole en 1959 que les projets massifs d'infrastructure et de développement ont commencé. La Libye s'est appuyée sur l'expertise étrangère dans les domaines de l'éducation, de la législation et d'autres secteurs clés pour aider à façonner l'État. Cette pratique d'importation d'experts étrangers s'est poursuivie même après la révolution sans effusion de sang de 1969 qui a porté Kadhafi au pouvoir. L'augmentation des recettes pétrolières a conduit à la réalisation de grands projets parrainés par l'État, tels que le Grand fleuve artificiel. Ce gigantesque chantier a nécessité une main-d'œuvre nombreuse et le pays est devenu un État rentier.⁷⁴ Les rentrées d'argent provenant du pétrole et les politiques d'inspiration socialiste d'Al-Kadhafi ont contraint une grande partie de la population à travailler dans le secteur public, rendant les Libyens presque entièrement dépendants de l'État pour un revenu stable.⁷⁵ À son tour, le pays est devenu fortement dépendant de la main-d'œuvre étrangère dans presque tous les secteurs, faisant de la Libye un pays de destination idéal pour les travailleurs étrangers.⁷⁶

⁷¹ Hein de Haas, *Trans-Saharan Migration to North Africa and the EU : Historical Roots and Current Trends*, Migration Policy Institute, novembre 2006, <https://www.migrationpolicy.org/article/trans-saharan-migration-north-africa-and-eu-historical-roots-and-current-trends>.

⁷² *Idem*

⁷³ Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, *Le tapis roulant humain : Tendances de la traite et du trafic d'êtres humains dans la Libye post-révolution*, mars 2017, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2017/03/GI-Human-Conveyor-Belt-Human-Smuggling-Libya-2017-.pdf>.

⁷⁴ Sara Hamood, *African Transit Migration through Libya to Europe : The Human Cost*, American University in Cairo, *Forced Migration and Refugee Studies*, janvier 2006, www.migreurop.org/IMG/pdf/hamood-libya.pdf (ci-après : Sara Hamood, *African Transit Migration*).

⁷⁵ Edith Chen, *Oil, Ideology, and Regime Adaptation in the Rentier Republics : A Comparison of Libya and Algeria*, *Journal of Middle East Policy and Politics*, 17 avril 2013, <https://jmepp.hkspublications.org/2013/04/17/oil-ideology-and-regime-adaptation-in-the-rentier-republics-a-comparison-of-libya-and-algeria/>.

⁷⁶ *Id*

En grande partie grâce à sa richesse pétrolière, le pays a attiré de nombreux ressortissants des pays voisins, où une monnaie forte et une procédure d'entrée et de séjour généralement peu compliquée - bien qu'ambiguë et informelle - ont fini par séduire ceux qui étaient à la recherche d'opportunités économiques.⁷⁷

2. Tendances migratoires et impact sur la stabilité politique et économique de la Libye

Les tendances migratoires en Libye peuvent être facilement résumées en différentes phases. Historiquement, la Libye dépendait fortement des travailleurs migrants, tant pour la main-d'œuvre qualifiée que non qualifiée. Cependant, les vagues de mouvements migratoires vers la Libye n'ont jamais été constantes et ont souvent été soumises aux caprices d'Al-Kadhafi et de ses partisans politiques. Néanmoins, le soulèvement de 2011 et ses conséquences ont largement impacté le mouvement migratoire dans le pays. Alors que la richesse pétrolière de la Libye semblait par le passé être le facteur d'attraction, le conflit et l'instabilité ont rapidement fait passer la Libye du statut de destination à celui de pays de transit. La guerre et les atrocités auxquelles sont confrontés les réfugiés et les migrants sont devenues le facteur ultime de poussée vers l'Europe.

La construction de l'État et la politique migratoire

Au cours du processus initial de construction de l'État, des politiques ont été mises en place pour engager des travailleurs qualifiés des pays voisins afin d'aider à combler les lacunes dans diverses institutions, y compris l'éducation. Au moment de l'arrivée au pouvoir de Kadhafi en 1969 et grâce aux revenus du pétrole, des projets d'État à grande échelle ont été lancés, nécessitant une importante main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée.

Le marché du travail libyen, dont le besoin se faisait cruellement sentir, était souvent réservé à ceux qui bénéficiaient des faveurs politiques de Kadhafi. Sous le régime de Kadhafi, la Libye pratiquait une politique ouverte à la migration régionale, incitant les enseignants, les professeurs et autres professionnels à émigrer dans le pays. À cette époque, les politiques frontalières laxistes et un cadre migratoire tout aussi laxiste signifiaient souvent que la main-d'œuvre régionale pouvait facilement se rendre en Libye et trouver des emplois sans avoir à se plier à des politiques bureaucratiques et à des procédures pénibles. Ainsi, dans les premières années de son pouvoir, Kadhafi - très en phase avec les idéaux panarabes largement influencés par Gamal Abdel Nasser - a activement ouvert les portes de la Libye aux ressortissants arabes et leur a accordé la résidence ainsi que des droits similaires à ceux des ressortissants libyens.⁷⁸

⁷⁷ Katie Kuschminder, "Once a Destination for Migrants, Post-Gaddafi Libya Has Gone from Transit Route to Containment", Migration Policy Institute, 2020, <https://www.migrationpolicy.org/article/once-destination-migrants-post-gaddafi-libya-has-gone-transit-route-containment> (en anglais).

⁷⁸ Cela était très vrai pour les Tunisiens et les Égyptiens au début de l'ère Kadhafi, voir Gerasimos Tsourapas, *Migration diplomacy in the Global South : cooperation, coercion and issue linkage in Gaddafi's Libya*, *Third World Quarterly*, Vol. 38, No. 10, 2367-2385, 2017, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01436597.2017.1350102>. Gerasimos Tsourapas, *Migration diplomacy in the Global South : cooperation, coercion and issue linkage in Gaddafi's Libya*, *Third World Quarterly*, Vol. 38, No. 10, 2367-2385, 2017, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01436597.2017.1350102>.

Comme le démontre une étude réalisée par l'université de Durham, qui a examiné la main-d'œuvre libyenne entre 1973 et 1975, la main-d'œuvre arabe non libyenne représentait près de 85 % du total de la main-d'œuvre de l'époque.⁷⁹ Se faisait le champion de la rhétorique du panarabisme, Kadhafi pratiquait une politique antioccidentale qui favorisait les ressortissants arabes ; les lois sur le travail et la résidence encourageaient l'orientation de sa politique étrangère. Par exemple, la loi n° 6 de 1987 a facilité l'accès des ressortissants arabes à la Libye sans visa, où le travail et la résidence étaient organisés et gérés par la loi pour les séjours de courte durée et les séjours de longue durée, grâce à un système de code de couleur.⁸⁰ La Libye a officiellement attribué des contrats à des ressortissants irakiens et égyptiens par le biais d'accords bilatéraux, faisant venir un grand nombre de ressortissants - dont beaucoup sont restés sur place pendant des décennies. Les ressortissants irakiens deviendront plus tard des réfugiés supplémentaires à la suite de la guerre contre l'Irak en 2003.

"Entre 1970 et 1982, la proportion de travailleurs étrangers dans la population active totale est passée de 11 % à 50 %.⁸¹ Les migrants sont arrivés avec différents niveaux de compétences, travaillant dans les champs pétrolifères, ainsi que dans les secteurs de la construction et de l'agriculture."⁸²

Cependant, la plupart des décisions relatives à la main-d'œuvre étaient liées aux relations bilatérales entre Kadhafi et les autres États arabes, qui étaient souvent instables et incertaines, utilisant les populations migrantes comme un levier de pression sur le pays d'origine. Lorsque les relations devenaient tendues, Kadhafi expulsait les ressortissants, et rien qu'en 1995, 200 000 ressortissants étrangers ont été forcés de partir.⁸³ Ce type d'expulsion en vue d'exercer une influence politique est une constante de la politique d'Al-Kadhafi au fil des décennies. 70 000 Soudanais ont été contraints de partir en 1985 lorsque les relations entre les deux pays se sont détériorées.⁸⁴ Dans le cas des migrants tunisiens, les relations ont été tendues à de nombreuses reprises au cours des quatre décennies de son règne, ce qui a contraint de nombreux Tunisiens installés en Libye à abandonner leurs moyens de subsistance et à quitter la Libye de manière subite. C'est également le cas avec l'Égypte, où les relations ont été rompues en 1977, pour ne reprendre qu'en 1989.⁸⁵ Des accords visant à accueillir la main-d'œuvre tunisienne ont par exemple été mis en place dès 1957.⁸⁶ Pourtant, dans le même temps, les migrants tunisiens ont été soumis à l'expulsion au moins trois fois avant 1985.⁸⁷

⁷⁹ Emanuela Paoletti, *La migration du pouvoir et les inégalités Nord-Sud : Le cas de l'Italie et de la Libye*. Royaume-Uni, Palgrave Macmillan, 2011.

⁸⁰ *Id*

⁸¹ *Id*

⁸² Floor El Kamouni-Janssen, Nancy Ezzeddine et Jalel Harchaoui, "De l'abus à la cohabitation : Une voie à suivre pour une gouvernance positive des migrations en Libye", octobre 2019, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2019-11/Migration_Governance_Report_October_2019.pdf.

⁸³ Emanuela Paoletti, *La migration du pouvoir et les inégalités Nord-Sud : Le cas de l'Italie et de la Libye*. Royaume-Uni, Palgrave Macmillan, 2011.

⁸⁴ *Id*

⁸⁵ *Id*

⁸⁶ *Id*

⁸⁷ Hamood

Il en va de même pour les ressortissants égyptiens. En 1985, Kadhafi avait expulsé pas moins de 80 000 ressortissants égyptiens et tunisiens en signe de protestation contre leurs liens respectifs avec les États-Unis.⁸⁸ Pourtant, les relations se détendent à nouveau et l'afflux de migrants revient. On estime qu'au moment du soulèvement de 2011, les Égyptiens représentaient la plus grande population de migrants du pays.⁸⁹

Le panarabisme et la « Communauté des États Sahélo-Sahariens » (Cen-Sad)

Cependant, au milieu des années 1990, l'attention d'Al-Kadhafi a commencé à se déplacer du panarabisme au panafricanisme, tout comme ses politiques migratoires. Ce changement est largement attribué au sentiment de trahison qu'il a ressenti de la part des pays arabes à la suite des sanctions imposées par les Nations unies au pays en 1992. En conséquence, Kadhafi s'est concentré sur un rêve panafricain où les richesses pétrolières de la Libye seraient davantage investies dans le pays et dans le reste de l'Afrique. Il a ouvert les frontières de la Libye au reste du continent, ce qui s'est avéré bénéfique pour les ressortissants africains qui ont trouvé un emploi dans divers secteurs dans ce pays riche en pétrole. Ce sentiment panafricain a été consolidé par une série d'accords régionaux et bilatéraux, dont la communauté d'Al-Sahel qui visait à créer un bloc régional.⁹⁰ La Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) vise à relier l'Afrique par des frontières ouvertes permettant la libre circulation des personnes, des biens et des intérêts des États membres.⁹¹

Si Kadhafi a ouvertement encouragé la migration vers la Libye en provenance des pays africains, cela a également coïncidé avec des périodes d'instabilité dans la région, qui ont également servi de facteur d'incitation à la recherche d'un refuge et d'un emploi dans le pays riche en pétrole, ce qui rend la libre circulation et les portes ouvertes encore plus prometteuses.

Fermeture de portes et changement d'alliances

Il n'est pas surprenant que les portes ouvertes d'Al-Kadhafi vers l'Afrique soient de courte durée. Vers 2003, Kadhafi a commencé à réorienter sa politique en s'éloignant de la communauté du Sahel et en la rapprochant de l'Occident. Il a accepté de remettre ses stocks d'armes de destruction massive et d'ouvrir un nouveau chapitre avec les États-Unis et l'Europe. Des politiques restrictives ont suivi. Les frontières ont été fermées alors que de nouvelles exigences en matière de visa ont été imposées, ainsi qu'une législation étatique qui faisait de chacun un migrant illégal, tout en refusant de

⁸⁸ Emanuela Paoletti, *La migration du pouvoir et les inégalités Nord-Sud : Le cas de l'Italie et de la Libye*. Royaume-Uni, Palgrave Macmillan, 2011.

⁸⁹ https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Libya_CaseStudy_FINAL.pdf

⁹⁰ Gerasimos Tsourapas, *Migration diplomacy in the Global South : cooperation, coercion and issue linkage in Gaddafi's Libya*, *Third World Quarterly*, Vol. 38, No. 10, 2367-2385, 2017, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01436597.2017.1350102>.

⁹¹ Hamood

reconnaître le statut de réfugié. La détention des migrants en situation irrégulière a été introduite, tandis que les contrôles de rue à grande échelle et les expulsions massives sont devenus des pratiques courantes. En 2000, la Libye a expulsé 2 000 migrants. En 2006, plus de 64 000 personnes ont été contraintes de partir.⁹² Cette évolution a coïncidé avec une coopération accrue avec l'Europe, notamment l'Italie, dans le domaine de la migration, ce qui a conduit à la signature du très problématique accord d' "amitié" Italo-Libyen en 2008.⁹³ Parmi d'autres domaines des relations bilatérales, l'accord a introduit le "repoussoir" des migrants et des réfugiés, permettant d'intercepter les bateaux et de les renvoyer en Libye. En 2012, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu un arrêt dans l'affaire Hirsi contre l'Italie, déclarant que de tels "repoussoirs" constituaient une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et plus particulièrement du principe de non-refoulement.⁹⁴ Dans le même temps, dans le cadre de la coopération européenne pour la gestion des migrations, la Libye a commencé à imposer des visas d'entrée à l'exception des ressortissants des États du Maghreb.⁹⁵ Cela a immédiatement placé des milliers de personnes dans un statut particulier les rendant illégales, tout en leur faisant perdre l'accès aux services publics, notamment l'éducation et les soins de santé.⁹⁶

En fin de compte, le soi-disant "âge d'or" de la migration en Libye a pris fin. Bien que les politiques libyennes soient restées ambiguës et arbitraires dans leur mise en œuvre, la réalité était que, jusqu'au soulèvement de 2011, la richesse pétrolière de la Libye créait un marché du travail propice à la main-d'œuvre étrangère.

3. L'impact du soulèvement de 2011 sur la stabilité de la Libye et sur les conditions des migrants dans le pays.

Exode massif de Libye en 2011

Le nombre total de travailleurs étrangers était estimé à plus de 2 millions de personnes avant le soulèvement de 2011. La population de l'époque se composait principalement de personnes originaires des pays voisins, mais comprenait également un certain nombre de ressortissants de pays d'Asie et d'Europe de l'Est qui avaient cherché du travail en Libye au fil des années.

⁹² Zampagni, et al, *Migrants in Countries in Crisis (MICIC) Libya Case Study : An Unending Crisis-Responses of Migrants, States and Organisations to the 2011 Libya Crisis Insights from Burkina Faso, Chad, Egypt, Ghana, Niger and Tunisia, 2017*, https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Libya_CaseStudy_FINAL.pdf.

⁹³ Italy seals Libya colonial deal, BBC, 30 août 2008, <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/europe/7589557.stm>.

⁹⁴ Hirsi Jamaa et autres c. Italie, Cour européenne des droits de l'homme (2012).

⁹⁵ Zampagni, et al, *Migrants in Countries in Crisis (MICIC) Libya Case Study : An Unending Crisis-Responses of Migrants, States and Organisations to the 2011 Libya Crisis Insights from Burkina Faso, Chad, Egypt, Ghana, Niger and Tunisia, 2017*, https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Libya_CaseStudy_FINAL.pdf.

⁹⁶ Id

Cependant, le soulèvement de 2011 et les guerres qui ont suivi ont provoqué un exode massif vers les pays voisins. Une grande partie des ressortissants de pays tiers ont fui le pays en 2011, ce qui a asséché le secteur des services, jusqu'à ce jour. Selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2011, il y avait environ 2,5 millions de travailleurs migrants en Libye avant le début du conflit et près de 800 000 ont fui lorsque le conflit a éclaté, ce qui a laissé un vide important dans des secteurs clés, notamment la santé.⁹⁷

De la destination au transit

Le soulèvement de 2011 et les guerres qui ont suivi ont entraîné la fin brutale de ce qui était en grande partie une période économiquement bénéfique et lucrative pour les travailleurs migrants.⁹⁸ Au lieu de cela, ceci a été remplacé par une économie alternative alimentée par le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Au lendemain du soulèvement, le pays a sombré dans le conflit, l'instabilité politique et la crise économique, ce qui a entraîné l'effondrement de l'État de droit et un vide sécuritaire important. Le sud a été particulièrement négligé, loin de toute autorité étatique centrale affaiblie. Cela a fourni une impulsion suffisante pour se tourner vers la contrebande comme moyen alternatif de revenu pour compenser la perte de moyens de subsistance que des années de négligence et de conflit ont imposée aux populations du sud. Le trafic de personnes est finalement devenu une activité lucrative pour une population largement privée de ses droits. L'instabilité a créé un vide sécuritaire qui a permis à des réseaux criminels enhardis de tirer parti de la crise, renforçant les réseaux de contrebande pour en faire ce qui allait devenir une industrie de millions et millions de dollars.⁹⁹ La fermeture des routes migratoires alternatives dans la région, c'est-à-dire Israël via l'Égypte et l'Espagne via le Maroc, associée à la faiblesse de l'État et aux difficultés économiques, ont contribué à la croissance insurmontable vertigineuse de la route de la Méditerranée centrale (CRM) via la Libye ou de ce qui sera connu comme la route migratoire la plus dangereuse du monde.¹⁰⁰

Tous ces facteurs ont également entraîné une augmentation de la criminalité, notamment de la traite, de l'exploitation et de la violence à l'encontre des migrants et des réfugiés aux mains de bandes criminelles et de forces de sécurité placées sous le contrôle de l'État.¹⁰¹

⁹⁷ Katie Kuschminder, *Once a Destination for Migrants, Post-Gaddafi Libya Has Gone from Transit Route to Containment*, Migration Policy Institute, août 2020, <https://www.migrationpolicy.org/article/once-destination-migrants-post-gaddafi-libya-has-gone-transit-route-containment>

⁹⁸ Sylvie Bredeloup, Olivier Pliez, "Le corridor migratoire libyen" Institut universitaire européen. 2011, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00585315/>

⁹⁹ Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, *Le tapis roulant humain : Tendances de la traite et du trafic d'êtres humains dans la Libye post-révolution*, mars 2017, <https://globalinitiative.net/analysis/report-the-human-conveyor-belt-trends-in-human-trafficking-and-smuggling-in-post-revolution-libya/>

¹⁰⁰ Paola Monzini, Nourhan Abdel Aziz, Ferruccio Pastore, *The Changing Dynamics of Cross-border Human Smuggling and Trafficking in the Mediterranean*, octobre 2015, http://www.iai.it/sites/default/files/newmed_monzini.pdf.

¹⁰¹ Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, "Répondre au Nexus de la traite des êtres humains et du trafic de migrants", 2018 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Reitano-McCormack-Trafficking-Smuggling-Nexus-in-Libya-July-2018.pdf>.

En fin de compte, un facteur de poussée a été créé, ayant contribué à une augmentation du mouvement vers l'Europe, qui a atteint son pic au début de l'année 2017.¹⁰² En conséquence, les États européens ont rapidement réagi, non seulement en axant leur politique étrangère sur la réduction des arrivées par voie maritime, mais aussi en contournant une autorité centrale libyenne très fragile par la conclusion d'accords directs avec les tribus, les milices et les groupes armés à l'origine de conflits et d'instabilité, comme on l'a vu à Sabratha en octobre 2017.¹⁰³ À moyen et long terme, cela risque de déstabiliser davantage un État déjà instable. Plus important encore, les priorités de la politique étrangère de l'Europe sont devenues les priorités de la Libye, et les deux parties n'ont pas réussi à répondre aux besoins du pays et à l'importance historique de la migration pour la Libye.¹⁰⁴

L'après Vidéo de la CNN : et maintenant ?

Dans les années qui ont suivi le soulèvement, il est devenu évident que les migrants et les réfugiés n'étaient pas en sécurité en Libye. Ils étaient en fait victimes de violations flagrantes des droits de l'homme, notamment de tortures, de viols, d'extorsions et de meurtres.¹⁰⁵ À ce stade, les témoignages en provenance de Libye ne manquaient pas pour démontrer cette réalité brutale.¹⁰⁶ C'est ce qui a poussé les migrants et les réfugiés vivant dans des situations obscures et dangereuses à fuir. En 2016, on estimait que près de 181 436 personnes ayant survécu au voyage étaient arrivées en Europe.¹⁰⁷

En novembre 2017, CNN a publié une vidéo montrant ce qui aurait été une vente aux enchères en direct d'esclaves dont été victimes des migrants et des réfugiés.¹⁰⁸ Cette vidéo changera le cours des choses pour les migrants et les réfugiés en Libye grâce à une série de résultats politiques qui renforceront leur confinement dans un État brisé qui continue à utiliser la détention comme moyen de gestion des migrations, tandis que la vulnérabilité des migrants et des réfugiés est exploitée comme moyen d'obtenir des ressources financières.

La vidéo de CNN marque le début d'une nouvelle ère de réactions migratoires en Libye, qui sera connue sous le nom d'ère "post-vidéo CNN" et qui se poursuit encore aujourd'hui.

¹⁰² Katie Kuschminder, "Once a Destination for Migrants, Post-Gaddafi Libya Has Gone from Transit Route to Containment", Migration Policy Institute, 2020, <https://www.migrationpolicy.org/article/once-destination-migrants-post-gaddafi-libya-has-gone-transit-route-containment> (en anglais).

¹⁰³ Amnesty International, *La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants*, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

¹⁰⁴ Floor El Kamouni-Janssen, Nancy Ezzeddine et Jalel Harchaoui, "De l'abus à la cohabitation : Une voie à suivre pour une gouvernance positive des migrations en Libye", octobre 2019, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2019-11/Migration_Governance_Report_October_2019.pdf.

¹⁰⁵ Amnesty International, *La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants*, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

¹⁰⁶ Id

¹⁰⁷ *Le carrefour des migrations mixtes, La route de la Méditerranée centrale : La route migratoire la plus meurtrière*, <http://www.mixedmigrationhub.org/wp-content/uploads/2018/05/The-CMR-The-deadliest-migration-route-1.pdf>

¹⁰⁸ *People for Sale, rapport exclusif de CNN, novembre 2017*, <https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/libya-migrant-auctions/index.html>.

Après la publication du récit de CNN, le monde a semblé avoir été choqué par la réalité sur le terrain pour les réfugiés et les migrants. Le Conseil de sécurité des Nations unies a tenu une session spéciale d'urgence, tandis que la situation des migrants et des réfugiés en Libye était en tête de l'ordre du jour du sommet UE-UA qui s'est tenu en novembre 2017. Une task force UA-UE a été créée pour répondre aux besoins des réfugiés et des migrants bloqués en Libye.¹⁰⁹ Il semble que la souffrance des migrants et des réfugiés en Libye ait finalement attiré l'attention du monde. Cela n'a pas duré longtemps. Malgré les appels pressants en faveur d'enquêtes, de la mise en place de forces d'intervention et du tollé général, les frontières se sont resserrées et peu de choses ont été faites pour soulager les souffrances des migrants et des réfugiés aux mains des trafiquants et des passeurs en Libye. La situation reste la même aujourd'hui.

4. Le discours intérieur courant sur la migration en Libye

Les autorités libyennes semblent aujourd'hui perplexes en ce qui concerne la gestion des migrations et la protection des réfugiés, ne reconnaissant pas l'importance des migrations pour le pays. Cela aurait permis un dialogue constructif sur le terrain et de meilleures conditions pour les réfugiés et les migrants en Libye. La dichotomie de la migration en Libye est une relation d'amour-haine.

Alors que Kadhafi décidait sur un coup de tête, ses politiques migratoires étaient profondément ancrées dans des programmes politiques et la politique de la "porte ouverte" ne faisait pas exception. L'afflux de migrants africains ne convenait pas à la population libyenne. Elle a généré un fort sentiment de xénophobie ainsi qu'un ressentiment croissant à l'égard des ressortissants africains pour ce qui était largement perçu comme un vol d'emplois aux Libyens. Cela a conduit à des protestations et finalement à des attaques sanglantes contre les Africains subsahariens en 2000.¹¹⁰ L'État n'a pas fait grand-chose pour apaiser ces sentiments, ni pour faire campagne en faveur de la tolérance, et il a également gardé le silence sur la responsabilité des meurtres. En réalité, le ressentiment des Libyens s'est accru à l'encontre de ce qu'ils considéraient comme "leur argent", dilapidé en Afrique par les aventures d'Al-Kadhafi et ses cadeaux somptueux sur le continent. Les emplois « volés » n'étaient qu'un prétexte à ce que la population était tout simplement incapable d'exprimer comme étant le véritable mécontentement.

Le mécontentement et les abus exercés à l'encontre des migrants principalement originaires d'Afrique subsaharienne se sont intensifiés pendant et immédiatement après le soulèvement de 2011, les Africains subsahariens étant perçus par les Libyens comme des mercenaires utilisés par le régime d'Al-Kadhafi pour les combattre.

¹⁰⁹ Réunion du groupe de travail conjoint UA-UE-ONU pour faire face à la situation des migrants en Libye, 14 décembre 2017, <https://au.int/en/pressreleases/20171214/joint-au-eu-un-taskforce-meeting-address-migrant-situation-libya>.

¹¹⁰ "Libya unrest over immigration", BBC, 29 septembre 2000, <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/949208.stm>.

À plusieurs reprises, la Libye s'est opposée à la réalisation des ambitions de l'UE concernant l'installation de migrants et de réfugiés dans le pays.¹¹¹ Pourtant, compte tenu de la nature de l'économie rentière, et comme l'histoire l'a montré, la Libye est fortement tributaire de la main-d'œuvre migrante, principalement dans le secteur des services. En l'absence d'état de droit et de responsabilité, ce qui était autrefois perçu comme un marché du travail quasi-organisé est désormais chaotique et violent. Ainsi, les travailleurs migrants sont toujours très demandés, mais l'exploitation, le travail forcé et l'asservissement des migrants sont monnaie courante dans le chaos libyen actuel.

Une étude conjointe menée par l'Initiative mondiale contre le crime organisé transnational et l'Institut Clingendael, examinant les efforts de trois municipalités et leur engagement auprès des travailleurs migrants, a révélé que la main-d'œuvre migrante continue d'être cruciale pour la relance de l'économie libyenne.¹¹² Cette étude révèle que même en période de conflit en Libye - malgré l'instabilité et la crise économique - la main-d'œuvre étrangère est toujours fortement sollicitée.¹¹³ En fait, les activités de reconstruction post-conflit offrent une opportunité majeure pour les travailleurs migrants, qui ont historiquement été la principale source de main-d'œuvre dans ce secteur.¹¹⁴ Par ailleurs, une enquête de la Banque mondiale sur les entreprises a révélé que les secteurs en pleine croissance de la construction et du commerce utilisent entre 60 et 70 % de travailleurs étrangers, les Libyens n'occupant que des postes clés, tels que les directeurs, les comptables et les ingénieurs.¹¹⁵ Cela reste conforme à l'importance historique que la main-d'œuvre migrante a eue en Libye au cours de la phase initiale de construction de l'État et de développement dans le passé. Le secteur pétrolier libyen a été militarisé au cours des dix années de conflit. Le statut de pays rentier n'est donc plus tenable. Le travail indépendant et l'initiative privée sont nécessaires et nécessiteront en grande partie une main-d'œuvre migrante pour développer le secteur.¹¹⁶

Il n'existe toujours pas de cadre légal de migration et de travail pour cette main-d'œuvre, qui est sans aucun doute nécessaire. La Libye n'a pas donné la priorité à un environnement de tolérance et à la mise en place de cadres de migration et d'asile, ni aux poursuites pénales des criminels. Au lieu de cela, l'État a choisi d'adopter une approche agressive et réactive à l'égard de ce qui est perçu comme un mouvement illégal.

En 2012, dans le but de centraliser sa réponse à la migration, la Libye a créé le Département de lutte contre la migration illégale (DCIM) sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Le DCIM a été initialement envisagé comme un moyen de traiter les flux migratoires, alors que ceux-ci étaient auparavant gérés par la Direction libyenne

¹¹¹ Patrick Wintour, *The Guardian*, "La Libye rejette le plan de l'UE pour les centres de réfugiés et de migrants", 20 juillet 2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/jul/20/libya-rejects-eu-plan-for-migrant-centres>.

¹¹² *Id*

¹¹³ El Kamouni-Janssen, *supra* note 7 à 48

¹¹⁴ *Id*

¹¹⁵ *Id*

¹¹⁶ *Id*

des passeports et de la nationalité.¹¹⁷ Le DCIM est chargé d'arrêter et d'expulser ceux qui se trouvent dans le pays en situation irrégulière. Cependant, les centres de détention de la DCIM où sont emmenés les migrants et les réfugiés, principalement ceux interceptés en mer, échappent au contrôle judiciaire, ce qui rend la détention illégale et arbitraire. En l'absence de tout contrôle judiciaire, les personnes actuellement détenues dans ces centres n'ont aucun moyen de contester légalement leur détention ni obtenir leur libération.

La loi libyenne reste problématique, résiduelle de l'ère Al-Kadhafi, la plus récente et pertinente est la loi 19 de 2010 qui criminalise l'entrée, le séjour ou la sortie illégale, avec une amende, la détention, le travail forcé et éventuellement l'expulsion.¹¹⁸ Cette loi, bien qu'elle ne soit pas appliquée dans le contexte actuel, puisqu'il n'y a pas de contrôle juridique sur la réponse actuelle à la migration, y compris sur les centres de détention de la DCIM, maintient cependant le ton de la réponse de l'État aux mouvements migratoires. À cela s'ajoute un silence juridique et pratique complet sur l'asile et la protection des réfugiés, qui se traduit à son tour par une absence de protection des réfugiés alors que tous ceux qui se trouvent dans le pays sont perçus comme des migrants illégaux et donc punissables par la loi. La Libye n'a pas signé la Convention de 1951 sur les réfugiés ni le Protocole additionnel de 1967, mais elle est bel et bien partie à la Convention de 1969 de l'OUA, et pourtant la protection des réfugiés reste arbitraire, reconnaissant au mieux une poignée de nationalités ayant besoin de protection. En l'absence d'une reconnaissance officielle du statut de réfugié et d'un protocole d'accord officiel avec le HCR, le statut des organisations internationales dans le pays reste ambigu et limité.

Afin d'aider la Libye à établir un cadre de gouvernance des migrations, des institutions européennes clés, dont la Mission européenne d'assistance aux frontières (EUBAM), ont contribué à la création de l'équipe nationale pour la sécurité et la gestion des frontières et de son livre blanc (NTBSM).¹¹⁹ Le NTBSM, créé par décret présidentiel en 2016, est une équipe interministérielle composée du ministère de l'Intérieur, des Finances, de la Justice et de la Défense, qui préside également l'équipe.¹²⁰ Si le NTBSM, en tant qu'initiative conjointe visant à contrôler les frontières, semble théoriquement sensé, il n'en demeure pas moins que ces organismes ne contrôlent que nominalement le territoire, voire pas du tout, et que les progrès relatifs à ces initiatives restent à réaliser.

¹¹⁷ Amnesty International, *La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants*, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

¹¹⁸ *Id*

¹¹⁹ Chiara Loschi, Luca Raineri, Francesco Strazzari, *La mise en œuvre de la réponse aux crises de l'UE en Libye : Bridging theory and practice*, janvier 2018, <http://www.eunpack.eu/sites/default/files/publications/2018-01-31%20D6.2%20Working%20paper%20on%20implementation%20of%20EU%20crisis%20response%20in%20Libya.pdf>

¹²⁰ *Id*

5. Politique d'externalisation L'Europe et la Libye : Prospective

De manière générale, le récit actuel met fortement l'accent sur la nature "transitoire" de la migration, utilisée pour justifier le blocage des traversées maritimes. Cette réalité est en grande partie due au conflit, à l'anarchie et à la violence qui ont visé les réfugiés et les migrants en Libye. La responsabilité de l'État libyen de protéger les réfugiés et les migrants en vertu de ses obligations juridiques internationales est cruellement négligée. L'incapacité de la Libye à enquêter sur les crimes et à mettre fin à la violence en raison de l'affaiblissement de l'autorité centrale montre où les priorités de la politique européenne devraient être placées. En fin de compte, il ne s'agit pas de renforcer les capacités des garde-côtes libyens, mais plutôt la sécurité sur le terrain. Enfin, l'objectif et l'accent doivent être mis sur la protection des réfugiés et des migrants et la sauvegarde de leurs droits.

Si la Libye a toujours rejeté l'installation de camps permanents dans le pays, cela n'a paradoxalement pas empêché les accords bilatéraux en cours ainsi que les interceptions et les retours effectués par les garde-côtes libyens formés par l'UE. En août 2017, la Libye a déclaré sa zone de recherche et de sauvetage (SAR) bien qu'elle ne dispose pas des conditions requises pour faire une telle déclaration.¹²¹ Pourtant, ce n'est pas une surprise : quelques mois auparavant, les autorités italiennes avaient déjà commencé à aider les Libyens à mettre en place leur propre centre de coordination et de sauvetage maritime (MRCC), une condition préalable à l'établissement de la zone SAR. L'Europe s'est engagée à stopper les migrations, ce qui constitue son principal engagement politique avec la Libye. En conséquence, un fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, doté de 200 millions d'euros et créé en 2017, a permis de financer un programme de 46,3 millions d'euros en faveur de la Libye, largement axé sur la réduction des flux migratoires par la formation et l'équipement du LCG et la création de la salle d'opération du MRCC, l'objectif final étant l'établissement de la SAR.¹²² Une fois la zone SAR établie, l'Italie a remis toutes les rênes de la coordination et du sauvetage à la Libye et au LCG, désormais formé et équipé. Dans le même temps, les bateaux de sauvetage humanitaire gérés par des organisations non gouvernementales ont été harcelés, menacés, mis à la fourrière, contraints de signer un code de conduite et certains ont même fait l'objet de poursuites pénales.¹²³ Lentement, beaucoup ont commencé à se retirer. La mer est désormais dégagée pour permettre au LCG d'intercepter tous les bateaux de migrants qui tentent de fuir le pays déchiré par la guerre et de les ramener en Libye.

¹²¹ Amnesty International, *La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants*, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

¹²² Amnesty International, *La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants*, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

¹²³ Amnesty International, *La toile noire de la collusion en Libye : Abuses against Europe-Bound Refugees and Migrants*, 2017, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1975612017ENGLISH.PDF>

En 2018, le nombre d'arrivées par voie maritime en Italie en provenance de Libye a connu une chute importante. Alors qu'en 2017, 108 409 individus sont arrivés en Italie, seuls 12 297 sont arrivés de Libye l'année suivante.¹²⁴

Ainsi, la réponse de la Libye à l'évolution des tendances migratoires est limitée par ses propres faiblesses et largement dictée par des facteurs externes. L'affaiblissement de l'État et la politique étrangère européenne qui a donné la priorité à la réduction de la migration en ont fait à leur tour une priorité pour la Libye. Cette approche n'a finalement pas réussi à donner la priorité aux droits humains des migrants et des réfugiés, ainsi qu'à la stabilité et à la construction de l'État libyen. Tout cela a conduit à une réponse plutôt catastrophique et à une absence totale de protection des migrants et des réfugiés, tout en déstabilisant davantage le pays.

En se penchant sur le passé et en comprenant la dépendance de la Libye vis-à-vis de l'immigration, la Libye pourrait utiliser cette expérience comme une opportunité pour aider à la construction de l'État. Cela pourrait se faire en ouvrant les portes de la migration formelle et en remettant le mouvement entre les mains de l'individu plutôt qu'entre celles des passeurs, des groupes armés et des bandes criminelles qui exploitent la précarité dans laquelle se trouvent les migrants et les réfugiés, en raison de la fermeture des frontières et des refoulements.

6. Conclusion et recommandations clés

La migration, une réalité dans le passé, le présent et certainement le futur de la Libye, doit être examinée et récupérée comme un élément clé de la politique publique et une composante durable du développement dans la relation de la Libye avec ses partenaires. La Libye a besoin de travailleurs migrants, surtout qu'elle rentre dans une phase de reconstruction post-conflit. Une grande partie de la construction de l'État, du développement et des infrastructures en Libye est attribuée à l'apport de la main-d'œuvre migrante, qu'elle soit qualifiée ou non. Pour l'avenir, les autorités libyennes doivent donner la priorité à la mise en place d'un cadre qui permettra d'établir des voies légales et des opportunités de migration organisée qui seront bénéfiques pour toutes les parties et qui démantèleront les réseaux criminels qui prospèrent grâce à l'illégalité imposée aux mouvements migratoires tels qu'ils existent aujourd'hui. La perspective d'une Libye stable et le lancement attendu de grands programmes de reconstruction dans le pays pourraient ouvrir la voie à des opportunités prometteuses pour la migration sud-sud. C'est là que se trouve l'opportunité pour la Libye d'agir une fois de plus comme un pays d'accueil des migrants, mais cette fois avec une approche centrée sur les droits de l'homme et conforme aux normes internationales. Une telle orientation ne peut que favoriser la stabilité et la prospérité.

¹²⁴ HCR, *Tableau de bord des arrivées par mer en Italie, janvier 2019*, <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiZwLz66-zvAhVugP0H-Ha0QCWUQFjACegQlChAD&url=https%3A%2F%2Fdata2.unhcr.org%2Fen%2Fdocuments%2Fdownload%2F67555&usg=AOvVaw3QLsa07RDXvraJ7caPArsZ>

En outre, la coopération migratoire avec la Libye, sous sa forme actuelle, ne sert qu'à déstabiliser davantage le pays. Alors que les réseaux de contrebande et de trafic prospèrent dans le pays, les interceptions et les renvois ne font qu'alimenter le système. Au contraire, toute coopération des États membres de l'Union européenne devrait être axée sur le renforcement de l'État, la transition d'une situation de conflit et de fragmentation à une situation de stabilisation et de renforcement des institutions qui engendrera la stabilité et, à terme, la croissance économique, une situation axée sur la responsabilité et l'établissement de l'État de droit. Il s'agit là de priorités essentielles à long terme qui devraient faire l'objet d'une attention immédiate.

Les droits de l'homme et la protection doivent également être au cœur de toute politique migratoire et de toute coopération avec un État fragile et fragmenté. Cela dit, la politique devrait viser à mettre fin à l'environnement de détention, à étendre la protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, ainsi qu'à faire respecter les normes en matière de droits de l'homme pour les réfugiés et les migrants dans le pays, plutôt que de se concentrer sur le confinement.

La Libye doit immédiatement mettre fin à la détention de migrants et de réfugiés, libérer immédiatement les personnes détenues arbitrairement et mettre fin à l'utilisation de la détention comme réponse de facto à la gestion des migrations. Au lieu de cela, le pays doit établir un cadre de gouvernance des migrations qui soit ancré dans les normes relatives aux droits de l'homme et qui vise à protéger les droits des personnes présentes sur son territoire.

Arrêter toute forme de retour en Libye et reconnaître que dans son état actuel, la Libye n'est pas un pays sûr pour le retour.

L'Europe doit offrir des voies migratoires officielles, y compris des possibilités de visa et de réinstallation pour les réfugiés. Cela supprime la nature ambiguë du mouvement et prive les réseaux de contrebande et de trafic de leurs moyens d'action.

La Libye, qui a un besoin urgent de main-d'œuvre immigrée, doit régulariser la main-d'œuvre immigrée, établir un cadre officiel de main-d'œuvre immigrée qui retire le pouvoir aux réseaux de passeurs et de trafiquants, en offrant une surveillance et une protection légales à ceux qui se trouvent sur son territoire.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Hassen Boubakri

CONCLUSION GÉNÉRALE

Hassen Boubakri

Les réflexions développées par les auteurs dans les quatre chapitres de ce livre ont permis de lever le voile sur des dimensions et des aspects forts pertinents pour comprendre la place et le rôle qu'occupe la migration internationale dans les sociétés nord-africaines ainsi que les interrogations relatives au futur de ces migrations à l'intérieur de la région et dans ses relations avec ses voisinages européen et subsaharien.

Les débuts de la mise en œuvre du pacte Mondial sur la migration et pour la réalisation des Objectifs de Développement à l'horizon de 2030 placent les pays et les sociétés nord africaines, ainsi que leurs partenaires internationaux devant un ensemble de défis et d'enjeux qu'ils doivent relever.

La courbe ascendante du nombre de migrants dans le monde (175 millions en l'an 2000, 220 millions en 2010, 270 Millions en 2020, et 300 millions dans les toutes prochaines années) montrent bien que la migration et l'installation dans un autre pays que le sien devient aujourd'hui un destin presque déterminé de larges franges de la population mondiale, touchant les pauvres comme les riches, les pays développés comme ceux en développement, les citadins comme les ruraux et les chômeurs comme les travailleurs.

La globalisation rampante, l'efficacité des moyens de transport et de communication modernes et la mise en réseaux, par le numérique, des communautés, des familles et des acteurs migrants finiront par faire de la migration un mode de vie et d'être qui doit être accompagné, encouragé et protégé pour en faire un outils du développement, de la prospérité partagée et de l'innovation économique et sociale.

L'Afrique du Nord doit prendre sa place et assurer sa contribution à cette entreprise, à conditions que les acteurs politiques, économiques et sociaux réunissent les conditions nécessaires pour résoudre et corriger les faiblesses, les disfonctionnements et les facteurs qui sont à l'origine des migrations économiques ou forcées dans la région.

Au niveau interne, les pays de la région doivent réduire les écarts de développement et de richesses entre leurs propres régions et entre leurs propres classes sociales. Le chômage, le travail précaire, la pauvreté, la pollution et les atteintes à l'environnement, le déficit en eau, la défection scolaire, la baisse de la qualité des services et des équipements publics (éducation santé, transports publics, eau et assainissement...), la dépréciation de la valeur des diplômés et l'inadéquation entre la formation et les offre d'emploi, la mauvaise gouvernance... sont autant de facteurs de départ, cités par les personnes qui migrent ou qui ont le projet de migrer.

D'un autre côté, les écarts de revenus et de richesses entre les voisins sont d'autres facteurs déterminants, et classiques, de migration.

Annoncée depuis au moins un quart de siècle, la zone méditerranéenne de prospérité partagée (Déclaration de Barcelone, accords d'association, politiques de voisinage...) tarde à se concrétiser, ce qui ne peut qu'encore retarder la résolution des causes économiques de la migration vers l'Europe.

De son côté, le voisinage nord (l'UE) de l'Afrique du Nord reste très fermé à toute perspective de libre circulation des personnes entre les deux rives de la Méditerranée, et n'ouvre pas la voie à une ouverture sérieuse et large des canaux de migration légale pour le travail et la formation en Europe des ressortissants de son voisinage sud. Persistant sur la même logique, l'UE et ses États membres, mobilisent les fonds et multiplient les programmes de contrôle et de confinement des populations du sud dans leurs propres pays.

Nous avons démontré dans l'introduction comment la migration irrégulière à partir de la rive sud de la Méditerranée est le produit de la mise en œuvre de l'espace unique et de l'application du système de visa Schengen. 25 ans après, le nombre des traversées irrégulières de la Méditerranée et des débarquements sur les côtes européennes par les ressortissants des pays nord africains eux-mêmes n'a jamais été aussi élevé, sans compter celui des ressortissants des autres pays tiers, surtout ceux d'Afrique subsaharienne.

Des voies du Nord et du Sud de la Méditerranée ne se sont pas tues depuis l'avènement du nouveau siècle réclamant un « Plan Marshall » pour l'Afrique du Nord ou même la région MENA dans son ensemble. A l'image du pacte global sur la Migration, un nouveau pacte régional Euro-méditerranéen sur la migration peut voir le jour en vue de rapprocher les économies et les revenus des deux ensembles. Pour se rapprocher de cet objectif et finir par l'atteindre, il faudrait trancher sur deux points : a) inclure la mobilité des personnes et leur libre circulation dans tout accord ou traité entre les deux rives et l'associer aux autres libertés prévues dans les accords d'association ou de libre échange, comme l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA) ; b) dissocier et extraire les chapitres relatifs aux affaires de sécurité, de contrôle des frontières et de lutte contre la migration irrégulière des accords de « Partenariat pour la Mobilité » pour que ces derniers deviennent réellement des accords de mobilité et non d'entraves à la mobilité.

Les pays d'Afrique du Nord ont aussi du chemin à parcourir : bonne gouvernance et transparence dans la gestion des affaires publiques, respect des droits humains des personnes en général et surtout des immigrés et leur protection, réformes des lois relatives à la migration et l'asile pour assurer leur cohérence avec les standards internationaux dans le domaine. Les étrangers présents sur les territoires de pays d'Afrique du Nord doivent bénéficier des mêmes droits d'accès aux services publics et aux infrastructures de santé et d'éducation que les nationaux.

L'intégration régionale horizontale et la levée des obstacles à la libre circulation des personnes, des travailleurs des capitaux, des services et de l'information doit être considérée comme une priorité absolue que doivent s'imposer les élites et les décideurs. Sa réussite résoudra à n'en pas douter une partie des facteurs de la migration en général et de la migration irrégulière à partir de la région.

Enfin les pays d'Afrique du Nord doivent réfléchir à la manière d'anticiper les règles et les opportunités de la mobilité des personnes avec les communautés économiques et les pays d'Afrique subsaharienne dans la perspectives de la coopération économique et de la zone de libre échange à l'échelle du Continent initiée par l'Union Africaine.

Les pays d'Afrique du Nord ne peuvent pas se permettre de «cloner» les politiques migratoires que l'UE et ses États membres appliquent aux ressortissants des pays tiers, en appliquant les mêmes règles et les mêmes restrictions vis-à-vis des ressortissants des autres pays tiers d'Afrique subsaharienne par exemple.

Les intérêts, certes légitimes de leur point de vue, de l'UE et de ses États membres en matière de politiques migratoires, ne peuvent en aucun cas correspondre, du moins en partie, à ceux des pays d'Afrique du Nord dans leurs relations présentes ou futures avec l'Afrique au Sud du Sahara.



RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

- Alami, H. & Hamdouch, B. ; Lahlou, M. (2005), "Le Maroc et les migrations». Publications Fondation Friedrich Ebert. Rabat
- Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (2010), "Human Rights on the Southern Frontier». 2009, Sevilla.
http://www.apdha.org/webanterior/media/InformeFS2009_eng.pdf.
- Banque Mondiale.2021. Données. PIB par Habitant (\$ PPA internationaux courants) :
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.PP.CD>
- Barros, L. & Lahlou, M. & all (2002), "L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc». ILO, Genève. 54F.
- Boubakri, H. 2016. « Migrations et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires? ». In Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI). N° 3-4/Vol 31. 2015. (p.p. 17-37).
- Boubakri, Hassen & POTOT, Swanie. (2013a). Migration and revolution in Tunisia. (pp. 121-137). In «Revue Tunisienne des Sciences Sociales», N°141.
- Boubakri, Hassen. (2013b). Migration in Tunisia after the revolution. Asylum management and international issues (pp 31-46). In «Confluences Méditerranée». No. 87 Fall 2013. (Mediterranean: Mare Nostrum for migrants? Editions l'Harmattan
- Boubakri, Hassen. (2013 c). Revolution and international migration in Tunisia. Migration Policy Centre (European University Institute/ Florence). MPC Research Report 2013/04. 34 pages. En : <http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC-RR-2013-04.pdf>
Fr : <http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC-RR-2013-01.pdf>
- Braudel, Fernand, (2009). The Mediterranean : Space and history. Editions Flammarion. 223 pages
- Commission Européenne (2020), Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, ...sur un Nouveau Pacte sur la migration et l'asile. Bruxelles, 23 septembre 2020.
https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:85ff8b4f-ff13-11ea-b44f-01aa75ed71a1.0003.02/DOC_3&format=PDF 80 81
- CREAD. (2019). Migrations estudiantines. Alger.
- CREAD/BIT. (2017). Insertion des diplômés en Algérie : Etude de trois Unievrsites Bajaia, Biskra et Tlemcen. Alger.

- CREAD/BIT. (2016). De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences dans les pays de l'UMA ? Alger : CREAD/BIT. Récupéré sur <http://www.cread.dz/index.php/de-la-fuite-descerveaux-a-la-mobilite-des-competences-une-vision-du-maghreb/>
- Cresti, F. (2013). Libya : an atypical episode of colonization in the Maghreb. In MIDDLE EAST. 2013. <https://www.arenion24.news/2021/01/20/la-libye-un-episode-atypique-de-la-colonisation-du-maghreb/>; <https://www.iris.unict.it/handle/20.500.11769/38765?mode=simple.8#YHePHehKjIV>
- EU. (2015). EU Action Plan fight against migrant smuggling. Récupéré sur https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/documents/policies/asylum/general/docs/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf
- Eurostat. (2019). Migration irreguliere en Europe. Base de données en ligne.
- FRONTEX (Agence Européenne des Frontières et des Gardes Côtes/ European Border and Coast Guard Agency). 2010... 2020. Annual Risk Analysis (Analyzes) reports.
- Frontex, Flash Report : Irregular Migration into EU at Lowest Level since 2013, News Release, 8 January 2020, <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/flash-reportirregular-migration-into-eu-at-lowest-level-since-2013-n5pHiA>
- Frontex, Risk Analysis for 2019, https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/Risk_Analysis_for_2019.pdf
- FRONTEX 2020. (...-2019): Annual Risk Analysis. <https://frontex.europa.eu/publications/?category=riskanalysis>
- Frontex, Situation at EU External borders : – Arrivals Picking Up, Still Down For The for th Year, News Release, 18 August 2018, <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/situation-at-eu-external-borders-arrivals-picking-up-still-down-for-the-year-nqkCT5>
- Guardian (The). 2021. Ceuta influx highlights fragility of EU's approach to migration. 20 May 2021. <https://www.theguardian.com/world/2021/may/20/ceuta-influx-highlights-fragility-of-eus-approach-to-migration>
- Haut Commissariat au Plan (2020), "La Migration Internationale au Maroc - Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019 ". Rabat.
- Human Rights Watch (2019), No Escape from Hell : EU policies contribute to abuse of migrants in Libya. <https://www.hrw.org/report/2019/01/21/no-escape-hell/eu-policies-contributeabuse-migrants-Libya>

- JORADP. (2008). Loi 08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des Étrangers en Algérie. Alger : RADP. Récupéré sur <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2008/F2008036.pdf>
- International Organisation for Migration (IOM). 2011. IOM RESPONSE TO THE LIBYAN CRISIS External Situation Report | 10th October 2011
- Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). 2019. L'indicateur de Développement Régional. Document de travail. Notes et analyses. N°55.2019. 25p.
- Institut National de la Statistique (INS). Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH). 2004 et 2014
- Institut National des Statistiques (INS), 2020. Taux de chômage des diplômés du Supérieur. <http://www.ins.tn/fr/themes/emploi>
- Institut National des Statistiques (INS). 2020 Statistiques. <http://www.ins.tn/fr/statistiques>
- Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES). 2017. Le phénomène de la migration irrégulière (en arabe). 31p
- Lahlou, M. (2018) "Regional migration dynamics and implications for innovation and development in North Africa", in Anna Triandafyllidou (ed.), Handbook of Migration and Globalisation, Cheltenham and Northampton. Edward Elgar Publishing. <http://hdl.handle.net/1814/51784>
- Lettres de Tunisie. « Des émeutes sorties des tripes d'un pays à l'agonie ! » <https://blog.mondediplo.net/des-emeutes-sorties-des-tripes-d-un-pays-a-l>
- MAE. (2019). Rapport National Volontaire Algérie. Alger : MAECI. Récupéré sur https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23441MAE_rapport_2019_complet.pdf
- Manifestations à l'avenue Bourguiba. <https://www.mosaiquefm.net/fr/actualite-national-tunisie/847427/manifestation-a-l-avenue-habib-bourguiba>
- MEDDEB, Hamza. 2020. Tunisia's Geography of Anger: Regional Inequalities and the Rise of Populism. Carnegie Endowment for International Peace. 5p <https://carnegie-mec.org/2020/02/19/tunisia-s-geography-of-anger-regional-inequalities-and-rise-of-populism-pub-81086>
- Médecins Sans Frontières (2019), MSF deplores dire medical situation in Zintan and Gharyan detention centers. <https://msf.lu/fr/actualites/libye-msf-deplores-une-situation-medicale-catastrophique-dans-les-centres-de-detention-de>
- Migrations Société (2020) - Revue, 1 N° 179. Editeur : Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.

- Ministère délégué chargé des MRE et des affaires de la migration (2015), "Guide des Marocains résidant à l'étranger".
<http://www.cds-aroc.net/cfs/files/documents/buaZ9TpKuPg4ZcYF5/Guide%20MRE-2015.pdf?token=eyJhdXRoVG9rZW4iOiIlifQ%3D%3D>
- Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration (2018), "Stratégie nationale d'immigration et d'asile". Rabat, Maroc.
<https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2018/02/Strate%CC%81gieNationale-dimmigration-et-dAsile-ilovepdf-compressed.pdf>
- Miège J.-L. (1955). Spanish Morocco. In : L'information géographique, volume 19, n°5, 1955. pp. 181-188.
<https://doi.org/10.3406/ingeo.1955.1528>;
www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1955_num_19_5_1528
- Migration et Société (Revue). 2020. "Migrations africaines au Maghreb et au Moyen-Orient". N° 179. Editeur : Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.
- Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration (2018), "Stratégie nationale d'immigration et d'asile". Rabat, Maroc.
<https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2018/02/Strate%CC%81gie-Nationale-dimmigration-et-dAsile-ilovepdf-compressed.pdf>
- Monde (Le). 2021. L'Espagne au coeur de la géopolitique migratoire en Méditerranée. 20 mai 2021.
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/20/l-espagne-au-c-ur-de-la-geopolitique-migratoire-en-mediterranee_6080852_3212.html
- Musette, M. S. (2016). Des transferts de fonds à l'investissement de la Diaspora : changement de paradigmes pour l'Algérie ? Alger.
Récupéré sur :
https://www.researchgate.net/publication/334965778_Des_transferts_de_fonds_a_l'investissement_de_la_Diaspora_changement_de_paradigmes_pour_l'Algerie
- Observatoire National de la Migration (ONM) & Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). 2021. Mission d'évaluation rapide de l'augmentation des arrivées par voie irrégulière en Italie depuis la Tunisie en 2020. 24p.
<https://www.esshih.tn/images/pdf/rapport-mission-rapid-assessment.pdf>
- Observatoire National de la Migration (ONM), 2018. Statistiques des TRE.
- Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE). 2007. TRE. Banque de données. 2006
- Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), 2003, 2012. Banque de données sur les TRE.
- OCDE (2017), "Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc", Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264279193-fr>

- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). 2016. Étude qualitative d'évaluation de l'impact socioéconomique et des besoins des Libyens en Tunisie. 148 p.
- ONU – Assemblée générale (2018), " Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières". New York, 30 juillet 2018. <http://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>
<https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-EUTF-Migration-FR-.pdf>
<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620936/bp-eu-trust-fundafrica-migration-politics-300120-fr.pdf;jsessionid=B4B91658F7FD1E3FBDA821F9C4F59BCC?sequence=4>
- OXFAM. (2020). The EU Trust Fund for Africa, torn between aid and migration policies. 42 p.
- Pellegrini, Chloe. (2016). «Demographic and historical profile of the French presence in Morocco». In. Therrien, C.(ed.), 2016, La migration des Français au Maroc : entre proximité et ambivalence. Editions La Croisée des Chemins, Casablanca, Morocco.
<https://www.lames.cnrs.fr/spip.php?article753>
- RADP. (2020). Plan Gouvernement 2020. Alger. Récupéré sur :
<https://www.algerie-eco.com/wp-content/uploads/2020/02/plan-action-gouvernement-fr-6-fev-2020.pdf>
- Révolution tunisienne (La). 10 ans après : les braises persistantes de l'esprit de révolte.
<https://www.monde-diplomatique.fr/2021/01/LAMLOUM/62665>
- Rodier, Claire, (2019). The lucrative border control equation. In : Political Economy 2019/4 (No.84), pages 46-58.
<https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-4-page-46.html>
- Scheurette, Leïla (2019). «The Africa Trust Fund : Developing or Stemming Migration?». IRFAM Analyses No. 13, 2019.
<http://www.irfam.org/wp-content/uploads/etudes/analyse132019.pdf>
- Senat. (2006). Rapport. Paris : Senat. Récupéré sur
<https://www.senat.fr/rap/r05-300-1/r05-300-11.pdf> 82 83
- Simon, Gildas. 1979. L'espace des travailleurs tunisiens en France : structures et fonctionnement d'un champ migratoire international. Université de Poitiers. G. Simon Editions. 1979. 426p.
- Tunisie : La révolution a changé le rapport de la jeunesse à l'État et à la politique
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/02/tunisie-la-revolution-a-change-le-rapport-de-la-jeunesse-a-l-etat-et-a-la-politique_6068507_3212.html
- Tunisie : dans les villes touristiques, la révolte de la jeunesse gronde aussi.
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/11/dans-les-villes-touristiques-tunisiennes-la-revolte-de-la-jeunesse-gronde-aussi_6069638_3212.html
- UA. (2018). Treaty protocole free movement of persons in Africa. Addis Ababa : UA. Récupéré sur [/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_f.pdf](https://sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_f.pdf)

- UE. (2015). Pla d'Action. Sommet de la Valette. Valette. Récupéré sur <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ACTION%20PLAN%20FR%20%282%29.pdf>
- UE. (2017). Déclaration conjointe sommet de la Valette rencontre de haut niveau. Récupéré sur https://www.rabat-process.org/images/Conclusions_conjointes.pdf
- UE. (2020). Rapport UE Algérie 2018-2020. Bruxelles. Récupéré sur <https://www.euneighbours.eu/sites/default/files/publications/2020-12/report%20EU-Algeria.pdf>
- UE-UA. (2015). Déclaration Politique du Sommet de la Valette. Récupéré sur <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/12-political-declaration-FR.pdf>
- UE-UA. (2015). Plan d'Action Sommet de la Valette. Valette. Récupéré sur <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ACTION%20PLAN%20FR%20%282%29.pdf>
- UIS/UNESCO. (2020). Données Statistiques. Récupéré sur <http://uis.unesco.org/fr/uis-student-flow#slideoutmenu>
- UNDESA. (2019). data world migration 1990- 2019. countries of origine and countries of destination. New York : UN. Récupéré sur : <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>
- Union Africaine. (2018). Protocole au Traité Instituant la communauté économique africaine relative à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et aux droits d'établissement. Addis Ababa. Récupéré sur https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty_protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_f.pdf
- United Nations. (2019). Resolutions 73/195. Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration. New York. Récupéré sur https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195
- World Bank. (2020). Remittances. Washington : GBM. Récupéré sur <https://www.worldbank.org/en/topic/labormarkets/brief/migration-and-remittances>



Regional Program Political Dialogue South Mediterranean
© Konrad-Adenauer-Stiftung 2021 - All Rights Reserved